



Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 26 avril 2023

Projet de loi **approuvant les états financiers individuels de l'Institution** **genevoise de maintien à domicile (IMAD) pour l'année 2022**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 33 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;
vu les états financiers de l'Institution genevoise de maintien à domicile pour l'année 2022;
vu la décision du conseil d'administration de l'Institution genevoise de maintien à domicile du 9 mars 2023,
décrète ce qui suit :

Article unique Etats financiers

¹ Les états financiers individuels de l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) comprennent :

- a) un bilan;
- b) un compte de profits et pertes;
- c) un tableau des variations des fonds propres;
- d) un tableau des flux de trésorerie;
- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte

d'exploitation, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

² Les états financiers pour l'année 2022 sont approuvés.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le présent projet de loi vise à approuver sans réserve les états financiers individuels de l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) pour l'exercice 2022.

Le présent projet de loi est basé sur :

- les états financiers individuels 2022; et
- le rapport de l'organe de révision du 9 mars 2023.

Les états financiers de l'IMAD pour l'exercice 2022 présentent les données financières suivantes :

- le total du bilan est de 55 604 837 francs, en augmentation de 8 687 545 francs par rapport au 31 décembre 2021, principalement en lien avec la variation du poste des actifs circulants. Au passif, les fonds étrangers sont en augmentation 5 300 497 francs, alors que les fonds propres sont en augmentation de 3 387 048 francs;
- le résultat d'exploitation présente un non dépensé de 4 354 415 francs;

Au niveau des produits d'exploitation, l'augmentation des produits de la facturation résulte principalement de l'augmentation des heures prestées de soins à domicile facturables au sens de la LAMal.

La stabilité des indemnités résulte principalement d'un double effet :

- diminution de l'indemnité en lien avec l'évolution des dispositifs COVID en 2022 pour -4,5 millions de francs;
- augmentation de l'indemnité permettant de faire face aux dépenses suivantes :
 - octroi d'une annuité, autres dépenses d'exploitation pour 1,3 million de francs,
 - augmentation des prestations de nutrition et immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) pour 1,5 million de francs,
 - octroi de l'allocation unique de vie chère et application du salaire minimum aux permanents nocturnes dans les IEPA pour 1,8 million de francs.

L'augmentation des charges salariales de 1,6 million de francs reste contenue et les autres charges de personnel sont inférieures aux comptes 2021 principalement en lien avec le nombre moins important de

demandes de rentes-pont AVS. 33 rentes ont ainsi été acceptées en 2022 (équivalent aux 32 rentes de 2020) contre 50 rentes en 2021, représentant un montant de 2,1 millions de francs contre 3,8 millions de francs en 2021.

Enfin, les autres charges d'exploitation sont globalement stables;

- le résultat de l'exercice avant variation des fonds propres affectés présente un non dépensé de 3 387 048 francs auquel il convient d'ajouter 1 066 076 francs d'attribution des fonds propres affectés;
- le résultat présentant un non dépensé, une restitution de 25% à l'Etat de Genève, calculée sur la base du résultat de gestion, est comptabilisée. Comme prévu dans le cadre du contrat de prestations 2020-2023, un montant cumulé de 2 440 854 francs est donc reconnu au bilan de l'institution sous la rubrique « Indemnités non dépensées à restituer »;
- la variation nette des liquidités est de 8 088 319 francs en comparaison des -4 724 695 francs de l'exercice 2021. Cette évolution résulte principalement de la variation nette des liquidités et des engagements à court terme;
- Le total des fonds propres est de 11 018 786 francs, en augmentation de 3 387 048 francs par rapport à l'exercice 2021. Les fonds propres libres s'élèvent à 1 283 216 francs et les fonds propres résultant du contrat de prestations 2020-2023 en cours à 7 322 563 francs.

L'organe de révision recommande d'approuver sans réserve les comptes annuels.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) *Rapport financier de l'exercice 2022*
- 2) *Rapport de l'organe de révision du 9 mars 2023*



imad

Avenue Cardinal-Mermillod 36
CP 1731
1227 Carouge

www.imad-ge.ch

Rapport financier 2022

Validé en séance du Conseil d'administration du 9 mars 2023

Table des matières

1.	Résultat de l'exercice 2022 en bref	3
2.	Les enjeux de l'année 2022 pour l'IMAD	4
2.1	Une « normalisation » des prises en charge COVID	4
2.2	La canicule, l'IMAD en première ligne.....	5
2.3	Le plan de crise énergétique	5
2.4	Les difficultés de recrutement	6
3.	Les prestations, projets et partenariats	9
3.1	Projets d'itinéraires patients conduits en réseau.....	10
3.2	Projets contribuant à la transition numérique	12
4.	Analyse des données financières 2022	14
4.1	Le résultat de l'exercice.....	14
4.2	Le crédit COVID	15
4.3	Les produits de la facturation	15
4.4	Le financement résiduel	22
4.5	Indemnités	24
4.6	Autres produits	24
4.7	Dotations et charges de personnel	25
4.8	Autres charges d'exploitation	26
4.9	Part revenant à l'État selon le contrat de prestations 2020-2023	26
A.	Etats financiers.....	27
B.	Présentation et principes comptables	33
C.	Notes annexes aux états financiers	37
D.	Autres engagements et divers	56

1. Résultat de l'exercice 2022 en bref

Le non dépensé enregistré sur 2022 est le reflet des difficultés importantes de recrutement auxquelles fait face l'institution, directement liées à la pénurie de professionnels de la santé. Cette inadéquation entre ressources et prestations réalisées est ainsi plus particulièrement saillante dans le cadre de la délivrance des prestations de soins dont les heures facturées augmentent de 2,5%. Corollairement à cette efficacité forcée, et en sus de l'enregistrement d'un résultat d'exploitation de 4,4 millions de francs, l'institution restitue plus de 3,4 millions de francs de financement résiduel par rapport au budget prévu.

Sur l'exercice 2022, l'institution a maintenu ses dispositifs de lutte contre la COVID, remparts à l'hospitalisation, durant la vague du premier semestre ainsi que son dispositif spécifique de vaccination « VACCIMAD ». Calqués sur les besoins réels, l'institution restitue là également un peu plus de 0,2 million de francs sur les 1,8 million de francs alloués.

Sans transition, l'institution a mis en œuvre son dispositif de plan canicule sur 18 jours d'alerte dont 11 jours consécutifs particulièrement éprouvants. En concertation avec les communes, plus de 21'000 personnes identifiées comme vulnérables ont ainsi été contactées et plus de 700 visites supplémentaires ont été effectuées à la suite d'un doute sur l'état de santé des personnes concernées.

S'en est suivi, à l'automne 2022, la constitution d'une task force énergie avec, pour objectif, l'élaboration d'un plan de crise permettant d'anticiper les conséquences et d'assurer la continuité des prestations en cas de contingement, de délestage (coupures d'électricité planifiées) ou de blackout (coupure soudaine de durée indéterminée), en lien avec le profil particulièrement fragile et vulnérable des personnes accompagnées par l'institution.

En outre, l'institution déploie des efforts importants dans la formation des professionnels de la santé, un des trois piliers de sa mission de service public (soutenir-soigner-former). L'institution est engagée avec force et moyens pour assurer la relève des professionnels du maintien à domicile à Genève avec un double enjeu : motiver les plus aguerris à poursuivre leur carrière dans les métiers de la santé et convaincre les plus jeunes de s'y engager. A ce titre, l'IMAD est l'institution qui a formé le plus d'apprenties et apprentis au métier d'assistant en soins et santé communautaire (ci-après ASSC) dans le canton en 2022. Par ailleurs, 60 places de stage ont été proposées aux étudiantes et étudiants de bachelor en soins infirmiers de la Haute école de santé et l'institution. Elle contribue ainsi à lutter contre la pénurie grave de professionnels depuis plusieurs années. Enfin, l'IMAD s'engage activement dans ses projets de transformation comme la flexibilisation du temps de travail ou encore de transformation organisationnelle (évolution des pratiques, rôles et responsabilités, activités, etc.).

2. Les enjeux de l'année 2022 pour l'IMAD

Plusieurs faits de crise ont ponctué l'année écoulée et se sont déroulés en trois temps : une vague COVID au premier semestre, le temps de la canicule durant l'été et, enfin, la potentialité d'une crise énergétique durant l'hiver 2022-2023.

En toile de fond, cette année a également été rythmée par les difficultés de recrutement mettant les collaborateurs présents sous pression alors que l'activité de maintien à domicile ne cessait pas de croître.

2.1 Une « normalisation » des prises en charge COVID

En janvier 2022, la direction a réactivé le niveau 3 de gestion de crise avec un pilotage renforcé et recentré quasi exclusivement sur la gestion de crise. Grâce à cette organisation, la délivrance des prestations indispensables au maintien de la santé des patients vulnérables a été assurée, et leur sécurité, ainsi que celle des collaborateurs, a été garantie. Les actions non directement contributives à la gestion de la crise ont été reportées.

Durant toute la crise sanitaire, l'institution a intensément collaboré avec les HUG et la ligue pulmonaire genevoise pour tenir son rôle de rempart aux hospitalisations. Début 2022, les craintes de voir le nombre d'hospitalisations augmenter ont accéléré la mise en place de protocoles cliniques visant des sorties encore plus rapides de certains patients des HUG, patients nécessitant une prise en charge à domicile sous oxygénothérapie. Les unités d'accueil temporaires de répit (ci-après UATR) disposaient également du matériel d'oxygénothérapie pour accueillir les patients après une hospitalisation en phase subaiguë. Par ailleurs, une démarche similaire a également permis d'éviter l'hospitalisation de patients contaminés nécessitant une oxygénothérapie. Avec l'appui de leur médecin traitant ou avec l'appui de Genève-médecins ou du 144, l'apport d'oxygène dont ils avaient besoin leur a été délivré à domicile par l'IMAD.

En outre, depuis le 12 avril 2021, VACCIMAD est le dispositif cantonal de vaccination à domicile contre le COVID. Élaboré par l'IMAD sur mandat de la Direction générale de la santé (ci-après DGS), VACCIMAD prend en charge toutes les personnes dans l'incapacité de se rendre dans un centre de vaccination pour des raisons physiques ou psychiques. Conformément aux recommandations de l'Office fédéral de la santé publique, une 4^{ème} dose de vaccin (booster) a été proposée aux personnes fragiles ou âgées de 80 ans et plus. Les locataires des immeubles avec encadrement pour personnes âgées (ci-après IEPA) volontaires à la vaccination ont également eu la possibilité de recevoir cette 4^{ème} dose directement dans leur IEPA. Sur l'année 2022, 3'982 personnes ont été vaccinées à domicile par l'IMAD.

Enfin, le niveau 3 a été levé le 9 mai 2022 et, à partir de cette date, pour la première fois depuis février 2020, l'IMAD a pu envisager de revenir progressivement à une gouvernance usuelle.

2.2 La canicule, l'IMAD en première ligne

Depuis 2016, l'IMAD a conçu un plan d'intervention canicule qui est activé lorsque la DGS déclenche une alerte de fortes chaleurs. Ce dispositif prévoit la détection quotidienne des signes d'alerte de déshydratation, grâce à des collaborateurs de l'IMAD se rendant au domicile des personnes à risque, en particulier les personnes souffrant de maladies chroniques, vivant seules, âgées ou dépendantes et fragiles. Dans les autres cas, les collaborateurs et collaboratrices de l'IMAD réalisent cette détection par téléphone. En cas de doute sur l'état de santé d'un ou d'une patiente à la suite d'un appel, les équipes soignantes interviennent à domicile.

Durant l'été 2022, trois plans d'intervention canicule ont dû être déclenchés successivement. Lors de ces 18 jours d'alerte, dont onze d'affilée particulièrement éprouvants, les équipes de l'IMAD ont contacté quotidiennement 2'500 personnes identifiées préalablement à risque afin de s'assurer de leur bonne santé. Au total, en concertation avec les communes qui le souhaitaient, près de 21'000 personnes vulnérables ont été contactées par l'IMAD et plus de 700 visites supplémentaires ont été effectuées à la suite d'un doute sur l'état de santé de certaines d'entre elles. Les équipes ont dû faire recours plusieurs fois aux médecins traitants ou aux services d'urgence suite à des signes importants de déshydratation ou de baisse de l'état général. Seulement trente personnes ont dû être hospitalisées.

A relever que des collaborateurs qui exercent une fonction support, préalablement formés et volontaires, ont été appelés en renfort du dispositif téléphonique les week-ends et les jours fériés. En parallèle, toutes les prestations prévues auprès de la patientèle de l'IMAD ont été délivrées, et ce malgré la chaleur écrasante qui a affecté durement les collaborateurs déjà éprouvés par la crise sanitaire.

2.3 Le plan de crise énergétique

Une task force constituée de membres du personnel des différentes directions de l'institution a été mise en place en septembre 2022. Son but : anticiper une éventuelle crise énergétique grâce à l'élaboration d'un plan de crise prêt à être mis en œuvre, si nécessaire, dès la fin de l'automne 2022. Les différents scénarios du plan OSTRAL (Organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise) de la Confédération ont été envisagés. En cas de contingentement, de délestage (coupures d'électricité planifiées) ou de blackout (coupure soudaine de durée indéterminée), différentes mesures ont été envisagées pour que l'IMAD soit en mesure d'assurer la continuité de ses prestations à ses 18'342 patientes et patients.

2.4 Les difficultés de recrutement

Comme nombre d'institutions de santé, l'IMAD fait face, depuis de nombreuses années à des difficultés de recrutement importantes de son personnel soignant. Aussi, l'IMAD met en œuvre des actions visant à rendre son institution et les métiers concernés plus attractifs.

2.4.1 Une stratégie de formation volontariste

En tant que membre du réseau de santé, l'IMAD collabore régulièrement avec les différentes entités étatiques (DIP, OFPC, Écoles) ou autres organisations faïtières (OrTra). L'institution s'engage activement dans la formation des professionnels de la santé, tout en diversifiant les filières de formation du niveau secondaire II (CFC d'ASSC, d'employé de commerce, de médiamaticien, de logisticien). L'IMAD est notamment un acteur genevois prépondérant dans la formation des apprenties et apprentis ASSC. Le taux de jeunes en formation professionnelle sur toutes les filières a été de 5.3% en 2022, soit au-delà de l'objectif du canton fixé à 4%. Pour l'année 2022-2023, 63 apprenties et apprentis participent à la relève au sein de l'institution, tous métiers et niveaux confondus. L'institution soutient également activement la formation du niveau tertiaire, et en particulier la filière de bachelor en soins infirmiers. En 2022, 60 places de stage ont été proposées aux étudiantes et étudiants de cette filière.

Dans un objectif constant d'amélioration et en réponse aux besoins du canton, l'institution a entrepris depuis 2021 d'ancrer encore plus fortement sa politique de formation dans la stratégie institutionnelle globale. Dans un contexte de profondes transformations des pratiques professionnelles et devant la complexité croissante des prises en charge dans le domiciliaire, l'objectif pour les années à venir est d'anticiper les besoins en formation dans les métiers de la santé et les spécificités du domiciliaire et de contribuer activement à la relève, tout en poursuivant le développement en continu des compétences du personnel.

2.4.2 Attirer les talents

L'IMAD s'emploie activement à attirer les talents. Ainsi, les enfants des collaborateurs et collaboratrices de l'institution ont pu découvrir les missions et les métiers pratiqués à l'IMAD dans le cadre de la journée nationale « Futur en tous genres ». Par ailleurs, lors de la Cité des Métiers 2022, la diversité des métiers qui permettent de garantir le maintien à domicile a été mise en valeur sur le stand de l'IMAD afin de démontrer leur rôle majeur dans le système de santé. Enfin, le public a pu effectuer, en immersion 3D, le parcours complet de la journée d'une infirmière à domicile et participer en direct à une journée de pré-recrutements.

2.4.3 Les nouveaux modèles d'organisation

Plusieurs projets stratégiques contribuent à la transformation organisationnelle de l'IMAD en questionnant les modèles organisationnels (évolution des pratiques, rôles et responsabilités, activités, etc.). D'autres concernent l'évolution des métiers ou encore la transition numérique. Cette dernière implique notamment de former les collaboratrices et collaborateurs à la maîtrise des nouveaux outils digitaux adaptés aux spécificités du domiciliaire et d'accompagner les changements de pratiques en lien avec cette évolution, dans le but de faciliter les échanges tant à l'interne qu'à l'externe. Dans ce contexte, l'accompagnement au changement doit permettre aux équipes de trouver du sens et d'intégrer au mieux les évolutions des rôles et des métiers dans les prestations de l'institution.

Freinée dans son élan par la crise pandémique, l'IMAD a également amorcé sa transformation organisationnelle en entamant notamment une réflexion de fond sur le concept de « flex office ». Adopté par le comité de direction en 2022, pour une mise en œuvre en 2023, ce concept a déjà pris forme à l'été 2022 au travers d'un projet pilote conduit par la direction des projets stratégiques. Trois directions, soit une quarantaine de personnes, ont expérimenté avec une forte adhésion ce nouveau mode d'organisation du travail sans poste fixe, avec une alternance de travail en présentiel et en distanciel. Le « flex office » sera effectif pour toutes les fonctions administratives s'exerçant au sein du siège social, et ce dès le printemps 2023 sur le nouveau site IMAD situé à Pont-Rouge. Cette transformation s'inscrit dans une évolution de toute l'institution, qui voit notamment s'élargir les offres de flexibilisation du temps et de l'organisation de travail.

2.4.4 Évolution des métiers

Les formations menant aux diplômes d'infirmière et infirmier (filière HES) et au CFC d'ASSC proposent une conception généraliste, si bien que leurs titulaires ont l'avantage de pouvoir travailler dans différents secteurs de la santé. En parallèle, les enjeux d'innovation dans les modèles de soins et du maintien à domicile nécessitent aujourd'hui d'acquérir des compétences supplémentaires par le biais de formations certifiantes reconnues. Le besoin de professionnaliser la coordination interprofessionnelle et le développement des soins effectués dans le cadre de l'hospitalisation à domicile (HAD) sont notamment concernés par cette évolution. Dans le cadre des plans cantonaux genevois pour les soins palliatifs et Alzheimer par exemple, l'IMAD a piloté en 2022 des projets de formation, sur mandat de la Direction générale de la santé et en partenariat avec les HUG. Dès le printemps 2023, une formation en ligne (e-learning) de sensibilisation aux soins palliatifs sera proposée aux institutions partenaires.

Par ailleurs, les soins infirmiers requièrent toujours plus d'expertises et de compétences pour faire face à la complexité des prises en charge. Raison pour laquelle, depuis octobre 2021, la modification de la loi sur la santé autorise les pratiques infirmières avancées. Pour

certaines itinéraires cliniques, cela signifie que le rôle et les compétences du personnel infirmier doivent être enrichis de nouvelles connaissances théoriques et de savoir-faire nécessaires aux prises de décision complexes. Ces compétences élargies peuvent contribuer significativement au renforcement du maintien à domicile. C'est pourquoi l'IMAD a décidé de faire bénéficier ses collaborateurs des possibilités de formations en master ès sciences en sciences infirmières et master ès sciences en pratique infirmière spécialisée, diplômes délivrés par l'Institut universitaire de formation et recherche en soins (IUFRS) de Lausanne.

2.4.5 Flexibilisation du temps de travail

En lien avec sa stratégie institutionnelle Cap'139, l'IMAD repense depuis 2019 ses méthodes d'organisation du travail pour répondre à la fois aux besoins de la patientèle, à ceux de l'institution et aux besoins de conciliation entre vie professionnelle et personnelle des collaboratrices et collaborateurs. En 2022, la gouvernance de l'institution en a fait une priorité stratégique. Le comité de direction a décidé d'instaurer des modes d'organisation du travail qui cherchent à préserver les équilibres de chacune et chacun en tenant compte des besoins de la patientèle pour laquelle l'IMAD doit garantir la qualité des prestations dans un contexte spécifique d'obligation d'admettre.

Mises en œuvre dès le premier trimestre 2023, certaines de ces nouvelles modalités de flexibilisation du temps de travail en fonction de l'activité exercée ont été communiquées le 29 novembre 2022 à l'entier du personnel. Elles viseront les objectifs suivants :

- améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ;
- garantir des organisations d'équipes compatibles avec les besoins de la patientèle et notre obligation de prises en soins ;
- maintenir une prise en charge fluide et efficace de la patientèle ;
- assurer la bonne coordination des services et des équipes ;
- proposer des conditions de travail attractives.

3. Les prestations, projets et partenariats

Même si l'année 2022 a également été perturbée par les effets de la crise pandémique, l'institution maintient son activité « courante » avec près d'un million d'heures prestées¹ et près de 600'000 repas portés à domicile.

Ainsi, près de 18'500 patients sur l'année bénéficient de 8'300 prestations par jour concourant, en complémentarité les unes des autres, au maintien à domicile. Il s'agit bien entendu des prestations de soins au sens de la LAMal mais également des prestations de soutien à la vie quotidienne (aide au ménage, repassage, les courses avec ou sans accompagnement, etc.), des prestations de prévention comme celles concernant la dénutrition (aide au repas, portage de repas à domicile, reconditionnement des repas, etc.), des prestations d'aménagement du lieu d'habitation (ergothérapie) ou encore des dispositifs d'alerte en cas de chute notamment (appareils de sécurité, ligne d'accueil des demandes 24/24 7/7).

L'octroi de ces prestations ne peut pas se faire sans évaluation de la situation ou sans coordination interprofessionnelle des acteurs du parcours de soins du patient comme les médecins traitants, les physiothérapeutes et autres professionnels de la santé. Il en va de la qualité de la prise en charge mais également de son efficacité permettant de promouvoir l'autonomie, de prévenir la dégradation de l'état de santé et, conséquemment, de prolonger le maintien à domicile avec une qualité de vie, de retarder une entrée en EMS ou d'éviter certaines hospitalisations.

S'ajoutent à ces prestations celles fournies dans les structures intermédiaires telles que les UATR et les IEPA. Concernant ces dernières, elles font, en effet, partie intégrante du dispositif cantonal de maintien à domicile en matière d'identification et de prévention de la fragilité. Elles permettent de retarder l'institutionnalisation et offrent une alternative sécurisante aux proches aidants. Un encadrement de proximité est effectif la journée et des permanences nocturnes sont effectuées la nuit, auxquels s'ajoutent les appareils de sécurité individuel en lien 24h/24h avec la centrale de l'IMAD. Les animations proposées contribuent également à lutter contre l'isolement social, avec des repas pris en commun, des activités socioculturelles et une aide administrative. Concernant les deux UATR exploités par l'IMAD et offrant un total de 38 lits, leur fonction principale est de soulager les proches aidants en permettant à leurs proches aidés d'y séjourner pour une durée de 5 à 45 jours par an. Durant le séjour, une évaluation de l'état de santé du proche aidé ainsi que des dépistages de santé sont réalisés dans un but de prévention et promotion de la santé. En outre, le patient y est mobilisé physiquement et psychiquement (développement de ses fonctions sociales, cognitives et de mobilité) afin que celui-ci voie ses ressources

¹ Les heures prestées de soins à domicile, d'aide, d'ergothérapie ainsi que délivrées dans les UATR sont additionnées et donnent un total de 998'035 heures.

améliorées en vue du retour à domicile permettant d'accroître son autonomie et prolonger sa capacité à rester à domicile. Par ailleurs, les actions à mettre en œuvre en vue de l'optimisation de la prise en charge au retour à domicile sont coordonnées avec le médecin traitant, l'équipe de maintien à domicile ou encore l'ergothérapeute (moyens auxiliaires) par exemple.

Enfin, l'IMAD requiert des professionnels qualifiés afin de délivrer ces prestations. Elle est ainsi fortement engagée dans la formation proposant 60 places de formation pratique pour les étudiants en formation bachelor en soins infirmiers de la haute école spécialisée santé-social de la Suisse romande et 63 places d'apprentissage pour les ASSC et les autres filières.

3.1 Projets d'itinéraires patients conduits en réseau

L'IMAD contribue au développement de prestations au sein du réseau de santé dans le but d'éviter de nombreuses hospitalisations inutiles ou inappropriées ainsi que de parvenir à limiter la durée des hospitalisations ou les besoins de réhospitalisation après une chirurgie. Ces itinéraires intègrent systématiquement de la coordination interprofessionnelle, devenue incontournable pour une prise en charge en santé, visant des objectifs de qualité et d'efficience systémique.

3.1.1 Itinéraire clinique de réadaptation

La réadaptation aide toute personne, quel que soit son âge, à être aussi indépendante que possible dans ses activités quotidiennes. Elle est nécessaire à la suite d'une blessure, d'une chirurgie, d'une maladie ou d'un trouble, ou encore de la diminution des capacités fonctionnelles liée à l'âge. Elle contribue à réduire les conséquences de nombreuses pathologies, notamment lors de maladies chroniques. Enfin, elle complète utilement les interventions médicales ou chirurgicales. Par exemple, la réadaptation peut aider à réduire, à prendre en charge ou à prévenir les complications associées à de nombreux problèmes de santé tels que les lésions de la moelle épinière, les AVC ou les fractures. Elle représente aussi un investissement ayant des avantages financiers à la fois pour l'individu et pour la société, dans la mesure où elle contribue à éviter une hospitalisation coûteuse, à raccourcir la durée du séjour à l'hôpital et à prévenir les réadmissions.

Le vieillissement actuel de la population affecte fortement le domaine de la réadaptation. Dans ce contexte, l'IMAD a lancé, en collaboration avec le département de réadaptation et gériatrie des HUG, un projet qui vise à élaborer et installer un itinéraire clinique de réadaptation. Le but de ce dernier est d'assurer une continuité dans les objectifs fonctionnels de la patiente ou du patient et de sa prise en charge après une hospitalisation, afin de lui permettre de retrouver son autonomie à domicile et d'éviter un retour à l'hôpital. Il s'agit de renforcer la coordination interprofessionnelle entre les différents intervenants afin d'écartier toute interruption dans les actions de soutien et de soins.

Le projet « Itinéraire clinique de réadaptation » permettra d'optimiser les échanges d'informations entre l'IMAD et les HUG, de favoriser une sortie rapide de l'hôpital, de prodiguer des soins adéquats à domicile, d'améliorer la coordination de la prise en charge avec les physiothérapeutes ou d'autres intervenants et d'éviter les hospitalisations inappropriées. Le dispositif de l'itinéraire clinique de réadaptation a été testé dans un projet pilote commencé en octobre 2022.

3.1.2 Avant et après chirurgie

Le projet appelé « Fast-track » est mené conjointement avec les HUG dans le cadre des interventions chirurgicales majeures non urgentes. Il vise à améliorer la récupération postopératoire des patients fragiles et porte sur la prise en charge coordonnée de la patientèle au sein de 3 itinéraires cliniques chirurgicaux : chirurgie de résection pulmonaire, chirurgie de la prothèse de la hanche et chirurgie colorectale. L'objectif est de réduire potentiellement la durée de séjour hospitalier et de limiter les risques de ré-hospitalisation. En amont, le programme dit de pré-habilitation prépare le patient à l'intervention chirurgicale (préparations physique, nutritionnelle, de l'habitat). En aval, le protocole de réhabilitation améliorée après chirurgie (RAC-Réseau) assure la continuité à domicile des prestations indispensables après une opération, afin que le patient puisse récupérer le mieux possible.

3.1.3 Équipe interprofessionnelle spécialisée en oncologie (EISO)

Depuis 2022, l'EISO propose un suivi interprofessionnel et personnalisé qui permet aux personnes atteintes d'un cancer, quel qu'en soit le type, de suivre leur traitement à domicile. Grâce à une collaboration renforcée entre l'IMAD, le Département d'oncologie des HUG, le médecin traitant, le ou les proches aidants et les acteurs du réseau santé social genevois, l'EISO garantit une continuité des soins optimale. En 2022, le périmètre d'activité de l'EISO a été étendu à l'hôpital de la Tour et à la clinique des Grangettes.

3.1.4 InterRAI Home Care Suisse

Toutes les équipes de l'IMAD ont été formées à la nouvelle version de l'outil d'évaluation standardisé RAI appelée InterRAI Home Care Suisse. La méthode RAI est utilisée par l'IMAD depuis plus de 15 ans. Elle permet d'établir un plan de prise en charge individualisé et de suivre des indicateurs de qualité. C'est un outil de référence dans toute la Suisse pour toutes les institutions et tous les services de maintien, de soins et d'aide à domicile. L'InterRAI Home Care Suisse permet de clarifier et d'anticiper les besoins de maintien à domicile du patient et facilite ainsi la concertation interdisciplinaire.

3.2 Projets contribuant à la transition numérique

Afin de contribuer à la numérisation dans le secteur de la santé et à l'évolution des systèmes d'information de l'institution, un crédit d'investissements a été accordé par le Grand Conseil genevois à l'IMAD sur la période 2020-2024. Ce crédit contribue au développement des outils de partage de l'information de manière sécurisée tout en facilitant les prises en charge de la patientèle.

3.2.1 Téléphonie

Toute la téléphonie de l'institution a été modernisée. Ainsi les appareils de téléphone fixe ont été supprimés au profit de communications réalisées par le biais des PC.

3.2.2 Sécurité à domicile

Le système d'appels à l'aide reliant 24h/24 et 7/7 les domiciles des patients à la Ligne d'accueil des demandes (LAD) a été pourvu en 2022 d'appareils de dernière génération. Ce système de téléalarme, qui permet d'appeler à l'aide sur simple pression sur une montre-bracelet, est désormais doté d'une redondance par la 4G afin d'augmenter le niveau de sécurité en cas de coupure de la liaison internet.

3.2.3 Traçabilité de la chaîne du froid

En 2021, dans le cadre du dispositif de vaccination à domicile VACCIMAD, l'IMAD avait déployé une solution permettant de surveiller à distance l'évolution de la température des doses de vaccin administrées aux personnes dans l'incapacité physique ou psychique de se déplacer. Cette collecte d'informations, rendue possible grâce à des capteurs insérés dans les mallettes contenant les vaccins ainsi qu'au réseau d'antennes LoRa des SIG, avait permis d'assurer le transport des doses vaccinales à domicile dans des conditions optimales.

Fort de cette expérience concluante, le projet pilote a été poursuivi en 2022 pour assurer la traçabilité de la chaîne du froid lors du portage de repas à domicile par l'IMAD. Des capteurs ont cette fois été introduits dans les réfrigérateurs embarqués dans des véhicules afin de garantir en tout temps le respect de la chaîne du froid entre les cuisines des HUG et le domicile du patient.

3.2.4 Cap'digital

Dans la continuité de sa stratégie institutionnelle Cap'139, le programme Cap'digital a été lancé en 2022 et communiqué à l'ensemble du personnel. Il vise à accompagner la

transition numérique de l'IMAD durant les prochaines années. Cap'digital regroupe de nombreux projets, parmi lesquels :

- une solution d'automatisation pour transmettre les commandes de repas et donner ainsi une meilleure visibilité des prestations repas et nutrition à la patientèle et à ses proches ;
- une nouvelle application sur smartphone pour optimiser la gestion des horaires des intérimaires en mobilité ;
- une nouvelle application permettant une gestion des voitures ;
- un nouveau type d'espace numérique collaboratif sécurisé pour gérer et centraliser la documentation des dossiers des patients ainsi que le déploiement de nouveaux processus permettant de supprimer le papier en dématérialisant lesdits dossiers par numérisation depuis les copieurs, smartphones, fax, e-mails, etc.

4. Analyse des données financières 2022

4.1 Le résultat de l'exercice

En préambule, il convient de rappeler les dispositions du contrat de prestations 2020-2023 s'appliquant en cas de non dépensé, détaillées en son article 14.

Traitement des bénéficiaires et des pertes

1. *Au terme de l'exercice comptable, pour autant que les prestations financées aient été fournies conformément au contrat, le résultat annuel établi conformément à l'article 13, est réparti entre l'Etat de Genève et l'imad selon la clé figurant à l'alinéa 4 du présent article.*

[...]

4. *L'imad conserve 75% de son résultat annuel. Le solde de 25% appartient à l'Etat. Ces deux montants constituent le résultat net cumulé.*

L'imad et l'Etat affectent chacun 5% du résultat net cumulé pour financer les projets communs au réseau.

Ces dispositions nécessitent de déterminer le résultat devant servir au calcul de la répartition du résultat de l'institution. En effet, le résultat comptable (4,9 millions de francs avant répartition du résultat) ne peut être utilisé tel quel puisqu'il comprend des charges qui sont couvertes par des fonds propres affectés par le Conseil d'administration. Il convient donc de ne pas tenir compte de ces charges portant le résultat net avant répartition à un montant de 5,9 millions de francs (intitulé « Résultat de gestion avant répartition »).

Le tableau suivant détaille la répartition effectuée.

(en millions de CHF)

	Comptes 2022
Résultat de l'exercice incluant la part à restituer Etat	4.9
Utilisation des fonds propres affectés	1.1
Résultat de gestion avant répartition	5.9
Part de résultat à restituer à l'Etat de Genève (25%)	-1.5
Part du résultat à conserver (75%)	4.5

Enfin, il convient de relever que, en fin de contrat de prestations, 5% sur chacune des parts seront alloués à un « fonds réseau » destiné à financer des projets communs au réseau de soins. Sur la part de résultat 2022, cela représente un montant total de Fr. 593'750,-.

4.2 Le crédit COVID

Comme en 2021, le maintien du dispositif COVID ainsi que les adaptations de prestations ont nécessité l'engagement de moyens financiers ayant été octroyés sous la forme d'un crédit supplémentaire de 1,8 million de francs pour lequel un montant de 1,5 million de francs a été dépensé.

4.3 Les produits de la facturation

4.3.1 Généralités

Les prestations soumises à facturation concernent les prestations de soins au sens de la LAMal (prises en charge par les assureurs à hauteur des tarifs fixés par le Conseil fédéral et appliqués uniformément sur l'ensemble de la Suisse) et les prestations de maintien à domicile facturables à la personne selon les tarifs approuvés par le Conseil d'État.

Concernant les prestations de soins, les limites du financement selon la LAMal restreignent la facturation aux actes spécifiés et selon des temps standards et ne permettent pas de reconnaître l'entier des temps passés aux soins pour la prise en charge des patients. Il en va ainsi des temps de coordination facturables uniquement selon des conditions très restrictives² ou encore des temps de déplacement non facturables. Pour rappel, à cette inadéquation du système de financement fédéral des soins à domicile vient s'ajouter, dès 2020, une réduction tarifaire des prestations de soins facturées au sens de la LAMal de -3,6% totalement injustifiée. Ces éléments accroissent la perte de sens dans un secteur employant des professionnels dans des métiers à forte pénibilité (aide et soins à la personne et dans un contexte domiciliaire, déplacements par tous les temps sur tout le territoire, etc.). Pour les autres prestations, il s'agit essentiellement :

- de soutien à la vie quotidienne et d'aide aux familles ;
- de prestations de nutrition (repas à domicile et dans les salles à manger des IEPA - évaluation des besoins, portages, aide au reconditionnement, aide à l'alimentation, etc.) ;
- de sécurité à domicile ;

² Aucune coordination n'est a priori facturable, même dans des situations complexes. Les temps de coordination ne sont facturables actuellement qu'en application de conditions extrêmement restrictives.

- de soutien aux proches aidants (UATR notamment).

Enfin, les prestations d'intérêt général, de formation ainsi que celles liées à la mise en œuvre des politiques sociales, ne font pas l'objet d'une facturation et ne concourent donc pas aux produits tels que détaillés ci-après.

4.3.2 Les tarifs

Fixés de manière uniforme au niveau fédéral quel que soit le canton, les tarifs des soins de longue durée LAMal sont inchangés en 2022 (pour rappel ils avaient été réduits de -3,6% en 2020, après être restés inchangés depuis 2011). Fixés par le règlement tarifaire genevois³, les soins aigus et de transition LAMal ne sont pas modifiés par rapport à l'année précédente. Concernant les tarifs des prestations non LAMal ainsi que la contribution personnelle aux coûts des soins fixés par le Canton, ils ne sont également pas modifiés en 2022.

Enfin, l'application des tarifs dégressifs en fonction du revenu déterminant unifié (RDU) sur une majorité de prestations non LAMal a un impact sur le tarif moyen appliqué : il a été constaté un manque à facturer total d'environ 1,3 million en lien avec la mise en œuvre de cet aspect de politique sociale. De manière similaire, les impacts de l'application des décisions du Conseil d'État en matière de politique sociale sur le montant maximum de contribution personnelle aux coûts de soins⁴ ont représenté un montant d'environ 6,9 millions de francs de non-facturation possible pour l'IMAD sur l'exercice. Cela représente un renoncement à facturer s'élevant à 8,2 millions pour 2022, qui augmente la part de financement résiduel pour partie et est compensé par une indemnité pour les prestations non LAMal.

³ Règlement fixant le tarif-cadre des prestations fournies par la FSASD et Sitex SA en matière de soins aigus et de transition (RTCADom), J 3 05.20.

⁴ Le niveau de contribution personnelle est actuellement fixé par le Conseil d'État à Fr. 8,- (arrêté du Conseil d'État n°05209-2010). Le niveau maximal admis par la législation fédérale est de 20% de la contribution maximale de l'assurance obligatoire des soins.

4.3.3 Les chiffres clés

Les produits de la facturation évoluent de la manière suivante :

(en millions de CHF)	Budget 2022	Comptes 2022	Ecart au budget	Comptes 2021	Ecart aux comptes
Prestations LAMal ¹⁾	51.9	51.8	-0.1	50.6	1.2
Soutien à la vie quotidienne ²⁾	8.8	8.3	-0.5	8.5	-0.2
Portages de repas	9.9	9.6	-0.3	10.2	-0.6
Sécurité à domicile	2.3	2.2	-0.1	2.1	0.0
Autres produits facturés ³⁾	3.4	2.9	-0.5	2.3	0.7
Total	76.3	74.9	-1.4	73.7	1.1

¹⁾ comprend les prestations de soins (y inclus ergothérapie et matériel) et la contribution personnelle.

²⁾ comprend l'aide pratique chrono et forfait, la suppléance parentale et les veilles.

³⁾ comprend les prestations en lien avec les UATR, les IEPA et les rendez-vous non décommandés.

Concernant les prestations de soins, un accroissement des produits de la facturation de 2,5% par rapport aux comptes 2021 est à relever.

Pour les autres produits de la facturation, l'écart s'explique par un tassement de la demande au niveau des portages de repas après une hausse extraordinaire lors de la crise pandémique. Celle-ci reste néanmoins très haute puisqu'avoisinant 600'000 portages contre 450'000 avant crise. Les prestations de soutien à la vie quotidienne diminuent également sur 2022.

Des explications plus détaillées par catégorie de produits facturés sont fournies ci-après.

Enfin, en termes d'heures facturées⁵ et de prestations, celles-ci évoluent de la manière suivante en 2022 :

	Budget 2022	Comptes 2022	Ecart au budget	Comptes 2021	Ecart aux comptes
Heures facturées de soins de longue durée	729'500	730'251	751	712'143	18'108
Heures facturées d'ergothérapie	17'600	15'148	-2'452	16'551	-1'403
Nombre de contributions client	947'000	928'759	-18'241	929'963	-1'204
Heures facturées de soutien à la vie quotidienne	283'000	268'935	-14'065	276'219	-7'284
Nombre de repas portés à domicile	600'000	592'697	-7'303	626'126	-33'429
Abonnements sécurité à domicile	60'300	58'746	-1'554	58'346	400
Jours d'hébergement en UATR	11'600	9'569	-2'031	6'419	3'150

Après un accroissement de 1,3% en 2021 du nombre de patients pris en soins par l'institution et résultant, en majeure partie, des patients ayant bénéficié de prestations de dépistage COVID, l'année 2022 présente une légère décroissance de -1,1%, marquant un « retour à la normale ».

4.3.4 Les prestations de soins

Les heures prestées⁵ de soins facturables au sens de la LAMal affichent un accroissement de 3,1% par rapport à l'exercice 2021. Cet accroissement est à distinguer en fonction du type de prestations de soins. En effet, les soins aigus et de transition ont connu une progression sans précédent puisque ceux-ci augmentent en 2022 passant de 2'928 heures à 15'981 heures. Cette progression est le reflet d'une augmentation des prises en charges précoces suite aux sorties hospitalières mais également de la promotion de la prescription de ce type de soins peu prescrit par les médecins hospitaliers.

⁵ Les heures facturées incluent un arrondi de facturation et ne doivent pas être confondues avec les heures prestées.

Il est à relever que les prestations d'évaluation, conseils et coordination marquent un repli en lien avec le manque de personnel et l'essoufflement des collaborateurs présents engendrant une reprogrammation des actes considérés.

Les accroissements suivants sont également remarquables :

- Un accroissement des patients bénéficiant de prestations 6 et 7 jours sur 7 de 4,8% entre 2021 et 2022 et de la volumétrie des heures de prestations de soins de 4,2%.
- L'IMAD effectue 17,8% de ses heures prestées de soins le week-end, représentant 124'260 heures sur l'année en augmentation de 5,5% par rapport à 2021.
- 8% des patients de l'IMAD représentent la moitié des heures de soins, reflet de la prise en charge de patients complexes nécessitant des prestations de soins et de coordination importantes.
- Une part importante de prestations ou de prises en charge de courte durée, soit de 10 minutes et moins (ou prestation d'actes uniques de courte durée⁶)⁷, sont réalisées par l'IMAD. Celles-ci représentent seulement 7,3% des heures prestées de soins. Comme pour les prises en charge des situations complexes en 6-7/7 mais pour d'autres raisons⁸, ces situations ne sont pas « rentables » alors qu'elles représentent près du quart des visites de soins réalisées par l'IMAD.
- Comme pour les années précédentes, il est à relever le déplacement de la courbe des âges des patients âgés suivis par l'IMAD de manière marquée sur les 10 dernières années vers la tranche de 85-90 ans (contre celle des 80-85 ans précédemment). Plus spécifiquement, l'institution s'est occupée de 80 centenaires en 2022 contre 71 l'année précédente.

Par ailleurs, il est intéressant de relever les éléments contextuels suivants concernant les heures facturées de soins sur la base des chiffres statistiques de 2021⁹. Depuis 2013, l'accroissement de la volumétrie des soins est soutenu affichant une progression moyenne

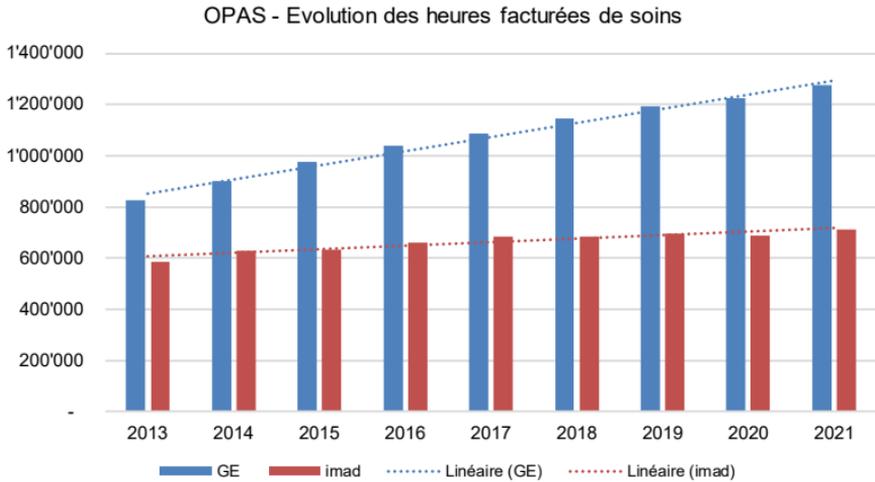
⁶ Il s'agit principalement des actes en lien avec la prise de médicaments ainsi que de l'aide à la mise des bas de contention.

⁷ Il convient de relever que le temps de déplacement moyen de **imad** pour les visites d'aide et de soins est d'un peu moins de 8 minutes rendant ces prestations très peu attractives à réaliser pour les organisations d'aide et de soins à domicile privées.

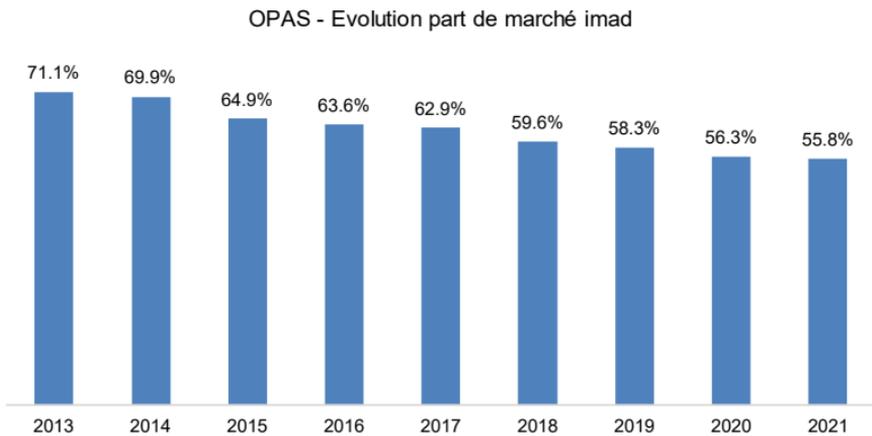
⁸ Concernant les situations 6-7/7, ce sont principalement les surcoûts horaires qui sont en cause ainsi que les capacités en ressources humaines qualifiées pour faire face à la prise en charge. Sont également en cause les temps de coordinations et d'évaluations plus importants et mal, voire pas rémunérés.

⁹ Source : OCSTAT - T 14.02.4.13 "Heures facturées par les fournisseurs de prestations d'aide et de soins à domicile, selon le groupe d'âges de la clientèle et le type de prestations, en 2021

de 5,6%. La progression des heures effectuées par l'institution est également visible mais plus basse à 2,4%.



Il est ainsi possible de constater un accroissement de l'activité des organisations privées à but lucratif dans le domaine des soins à domicile, l'IMAD réalisant un peu plus de la moitié des heures facturées de soins.



Enfin, reflet de la prise en charge des situations non rentables, le total annuel des heures de soins est au niveau suisse de moins de 48 heures par patient pour les entreprises de droit public contre plus de 114 heures (2,4 fois plus) pour les entreprises privées¹⁰. Tandis que cette moyenne baissait sur les 10 dernières années de -5,5% pour les premières, celle-ci augmentait de 27,3 % concernant les privés.

4.3.5 Les prestations de soutien à la vie quotidienne

Après un rebond des heures d'aide pratique en 2021, les heures facturées 2022 affichent une baisse de -2,6% par rapport à l'exercice 2021. En comparaison nationale, le ratio heures d'aide pratique sur le total des heures d'aide et de soins de l'IMAD s'approche de la moyenne nationale suisse puisqu'il est de 26,9% contre 23,6%¹¹.

Il est probable qu'en dessous d'un certain seuil de prestation de soutien, le maintien à domicile des personnes prises en charge pourrait être mis en péril.

4.3.6 Les prestations de nutrition

Après un pic important en 2020 de 15'000 repas portés à domicile par semaine, cette volumétrie s'est stabilisée à un niveau moyen d'un peu moins de 11'500 portages de repas par semaine sur l'année 2022 représentant près de 593'000 repas, proche du budget estimé de 600'000 repas. Pour mémoire, avant pandémie, la volumétrie des portages de repas se situait aux alentours de 9'000 par semaine, soit environ 450'000 repas annuels.

Il convient de relever qu'outre la prévention contre la dénutrition avec la fourniture de 17 régimes¹² et 4 textures¹³ différents, cette prestation permet de renforcer les contacts quotidiens avec les personnes fragiles permettant de maintenir santé et lien social.

4.3.7 Les autres prestations

Les produits des prestations de sécurité à domicile sont composés des abonnements mensuels de location des appareils de sécurité et de diverses facturations liées aux

¹⁰ Chiffres 2021 de l'office fédéral des statistiques « 12.1: Prestations de soins de longue durée par type de fournisseur », rapport T 14.04.04-12.1.

¹¹ Chiffres 2021 de l'office fédéral des statistiques « 10.1: Synthèse par type de fournisseur », rapport T 14.04.04-10.1.

¹² Les régimes permettent par exemple de fournir des repas sans gluten, sans lactose, sans résidus (limiter les aliments avec fibres végétales ou les aliments accélérant le transit intestinal), sans viande ou encore des régimes d'épargne digestive (régime évitant les aliments irritants ou entraînant des digestions difficiles). Des régimes dit « spéciaux » sont également élaborés dans le cas d'aversion à certains composants.

¹³ Émincé, haché, mixé ou normal.

installations d'appareils. Le nombre d'abonnements facturés est en augmentation par rapport aux comptes précédents de 0,7%.

Les produits des UATR se composent essentiellement de prestations d'hébergement et de soins. Destinés à soulager les hôpitaux durant les phases pandémiques plus aigües (lits réservés avec équipement d'oxygénothérapie), les jours d'hébergement avaient fortement chuté sur l'exercice 2020 (-38,7%). Ce dispositif s'est poursuivi en 2021 avec la formalisation de réservation de lits permettant de soulager les structures stationnaires. Ceux-ci n'ont donc pas servis au calcul du taux d'occupation. Comme pour les deux années précédentes, le début d'année 2022 a été marqué par une vague COVID qui a impacté le taux d'occupation des UATR (mesures restrictives avec des tests obligatoires avant entrée). Néanmoins, la montée en puissance se mesure sur le nombre de jours d'hébergement en hausse de près de 50% par rapport à 2021 malgré le fait que le taux d'occupation n'ait pas atteint celui budgété (70,1% contre 80% budgété). La patientèle fidélisée est en « reconstruction » et la cinétique du taux d'occupation permet d'espérer un retour à l'objectif visé.

4.4 Le financement résiduel

Pour rappel, le financement résiduel (déduction faite de la part de l'assureur et du patient) consiste en une charge contrainte imposée par la LAMal (article 25a, alinéa 5) et devant être assumée par le canton. Il concerne les prestations de soins de longue durée LAMal au sens de l'article 7 alinéa 2 OPAS¹⁴ (Évaluations, conseils et coordination ; examens et traitements ; soins de base).

(en millions de CHF)

	Budget 2022	Comptes 2022	Ecart au budget	Comptes 2021	Ecart aux comptes
Financement résiduel	120.7	117.3	-3.4	116.9	0.4
Total	120.7	117.3	-3.4	116.9	0.4

Ce financement résiduel, assumé par le Canton, est adapté chaque année tenant compte de la volumétrie des prestations facturables au sens de la LAMal ainsi que du coût réel de l'année 2022¹⁵. Celui-ci augmente légèrement par rapport à 2021 mais n'atteint de loin pas

¹⁴ Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins.

¹⁵ En application du règlement RFRLAMal (« Règlement fixant les montants destinés à déterminer le financement résiduel selon l'article 25a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie »), une convention a été établie entre **imad** et l'État de Genève couvrant le financement résiduel des soins à domicile.

le budget prévu dû, principalement, à l'impossibilité de recruter les ressources nécessaires pour faire face à l'augmentation de volumétrie.

Le financement résiduel horaire évolue de la manière suivante :

(en francs)	Budget 2022	Comptes 2021	Comptes 2022	Ecart aux comptes	%
Evaluation, conseils et coordination	185.21	186.11	175.99	-10.12	-5.4%
Examens et traitements	173.71	173.27	169.01	-4.27	-2.5%
Soins de base	155.41	153.39	152.08	-1.31	-0.9%

L'écart par rapport aux comptes résulte des deux effets classiques « effet volume » et « effet prix » décomposés ainsi :

(en heures facturées et en francs)	Comptes 2021	Comptes 2022	Ecart aux comptes	Effet	%
Effet volume	712'018	730'116	18'098	2'971'451	2.5%
Effet prix	164.19	160.63	-3.55	-2'595'227	-2.2%
Total				376'224	

L'effet volume est quasiment complètement absorbé par l'effet prix, reflet des difficultés de l'institution à engager les ressources nécessaires à la délivrance des prestations en raison de la pénurie des professionnels de la santé.

4.5 Indemnités

(en millions de CHF)

	Budget 2022	Comptes 2022	Ecart au budget	Comptes 2021	Ecart aux comptes
Indemnités	83.9	89.5	5.6	89.5	0.0
Part de l'indemnité à restituer à l'Etat de Genève		-1.5	-1.5	-1.0	-0.5
Produits différés de subventions d'investissement	1.3	1.5	0.2	1.3	0.2
Total	85.2	89.5	4.3	89.8	-0.3

L'indemnité 2022 est au niveau de celle de l'année précédente et présente un écart de 5,6 millions de francs au budget dû à la présentation d'un budget déficitaire en application des douzièmes provisoires. Il convient de relever la part d'indemnité à restituer réservée dans les comptes de l'institution conformément au contrat de prestations 2020-2023 (cf. point 4.9).

4.6 Autres produits

(en millions de CHF)

	Budget 2022	Comptes 2022	Ecart au budget	Comptes 2021	Ecart aux comptes
Autres produits	0.8	1.2	0.4	1.5	-0.3
Revenu des fonds affectés	-	0.6	0.6	0.1	0.5

Les autres produits incluent notamment les produits découlant de la commission de l'impôt à la source, des évaluations faites pour le compte du service des prestations complémentaires, de la participation du fonds en faveur de la formation professionnelle ainsi que de celle du fonds réseau dans le cadre de projets transversaux réalisés par les partenaires du réseau de soins.

L'écart au budget et aux comptes est principalement dû au financement, par le fonds réseau, de la mise en œuvre du projet de déploiement d'un outil d'évaluation clinique standardisé « interRAI », des ressources pour le projet COGERIA ou encore du financement d'un projet visant le développement d'itinéraires cliniques en partenariat avec les HUG.

4.7 Dotation et charges de personnel

4.7.1 La dotation

	Budget 2022	Comptes 2022	Ecart au budget	Comptes 2021	Ecart aux comptes
Personnel soignant et d'exploitation	89.7%	90.6%	0.9%	90.4%	0.1%
Personnel administratif	10.3%	9.4%	-0.9%	9.6%	-0.1%
Total	100%	100%		100%	

La consommation d'équivalents temps plein (ci-après ETP) au 31 décembre 2022 est de 1'867,1 ETP soit 5,3 ETP supplémentaires par rapport au 31 décembre 2021 mais en dessous du budget de 88,8 ETP notamment dû aux difficultés de recrutement de l'institution. La majorité des ETP alloués concerne du personnel soignant et d'exploitation.

4.7.2 Les charges de personnel

Pour mémoire, les charges de personnel représentent 88% des charges totales d'exploitation dont 90% d'ETP affectés au terrain.

(en millions de CHF)

	Budget 2022	Comptes 2022	Ecart au budget	Comptes 2021	Ecart aux comptes
Salaires et charges sociales	245.4	240.2	-5.3	238.6	1.6
Autres charges de personnel	6.3	5.7	-0.6	7.5	-1.8
Total	251.7	245.9	-5.8	246.1	-0.2

Les charges salariales 2022 sont supérieures aux comptes 2021 de 1,6 million de francs mais inférieures au budget de 5,3 millions de francs. Exclusion faite des mécanismes salariaux, de la revalorisation des permanents nocturnes et de l'allocation unique pour vie chère qui totalisent une charge supplémentaire de 4,7 millions de francs, les salaires et charges sociales auraient diminué d'un peu plus de 3 millions de francs par rapport aux comptes 2021.

Par rapport à l'exercice précédent, les autres charges de personnel sont inférieures principalement en lien avec le nombre moins important de demandes de rentes-pont AVS. 33 rentes ont ainsi été acceptées en 2022 (équivalent aux 32 rentes de 2020) contre

50 rentes l'année précédente représentant un montant de 2,1 millions de francs contre 3,8 millions de francs en 2021.

4.8 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation incluent des charges en lien direct avec les prestations facturées aux personnes prises en charges par l'IMAD ainsi que les charges d'entretien, l'acquisition de matériel, les amortissements ou encore les charges de l'administration.

(en millions de CHF)

	Budget 2022	Comptes 2022	Ecart au budget	Comptes 2021	Ecart aux comptes
Autres charges d'exploitation	35.5	34.1	-1.3	34.1	0.0

4.9 Part revenant à l'État selon le contrat de prestations 2020-2023

Conformément aux dispositions du contrat de prestations 2020-2023, la part d'indemnité à restituer est calculée sur la base du résultat de gestion avant répartition (cf. point 4.1) qui est composé ainsi :

(en millions de CHF)

	Comptes 2022
Résultat de l'exercice incluant la part à restituer Etat	4.9
Utilisation des fonds propres affectés	1.1
Résultat de gestion avant répartition	5.9
Part de résultat à restituer à l'Etat de Genève (25%)	-1.5
Part du résultat à conserver (75%)	4.5



imad

Avenue Cardinal-Mermillod 36

CP 1731

1227 Carouge

www.imad-ge.ch

États financiers 2022

Bilan

ACTIF	Notes	Comptes 2022	Comptes 2021
Actif circulant		50'797'085	42'609'883
Liquidités	1	33'882'101	25'793'782
Débiteurs	2	11'168'739	10'045'849
Autres créances à court terme	3	909'928	1'483'839
Stocks	4	726'299	642'553
Autres actifs circulants	5	4'110'017	4'643'860
Actifs immobilisés	6	4'807'752	4'307'408
Immobilisations corporelles		3'977'817	3'098'829
Immobilisations incorporelles		829'935	1'208'580
TOTAL DE L'ACTIF		55'604'837	46'917'291
PASSIF			
Fonds étrangers		44'586'050	39'285'553
Fournisseurs	7	20'157'657	14'603'243
Provisions à court terme	8	9'096'023	9'628'491
Autres engagements à court terme	9	2'875'188	2'832'543
Total des fonds étrangers à court terme		32'128'868	27'064'277
Indemnités non dépensées à restituer	10	2'440'854	956'480
Provisions à long terme	11	4'825'925	6'720'977
Indemnités d'investissement	12	4'447'234	3'796'332
Total des fonds étrangers à long terme		11'714'013	11'473'789
Fonds affectés	13	743'170	747'488
Fonds propres	14	11'018'786	7'631'738
Fonds propres libres		1'283'216	1'283'216
Fonds propres affectés		2'313'007	3'379'083
Capital de dotation		100'000	100'000
Résultat de gestion après attributions		4'453'124	2'869'440
Résultat cumulé du contrat de prestations 2020-2023		2'869'440	0
TOTAL DU PASSIF		55'604'837	46'917'291

Comptes de profits et pertes

au 31 décembre 2022

	Notes	Budget 2022	Comptes 2022	Ecart au budget	Comptes 2021
Produits d'exploitation					
Produits de la facturation	15	76'289'977	74'863'615	-1'426'363	73'716'€
Pertes sur débiteurs	16	-570'000	-282'602	287'398	-186'€
Financement résiduel	17	120'700'067	117'280'134	-3'419'933	116'903'€
Indemnités cantonales	17	83'879'408	89'485'719	5'606'311	89'463'€
Produits différés d'indemnité d'investissement	17	1'310'000	1'466'002	156'002	1'253'7
Autres produits	18	810'972	1'169'435	358'463	1'517'1
Revenus des fonds affectés	19	0	406'304	406'304	78'€
Total des produits d'exploitation		282'420'425	284'388'606	1'968'182	282'748'2
Charges d'exploitation					
Salaires et charges sociales	20	245'429'193	240'174'955	-5'254'237	238'578'€
Autres charges du personnel	21	6'308'200	5'739'251	-568'949	7'531'€
Total des charges de personnel		251'737'393	245'914'207	-5'823'186	246'109'€
Charges de matière et de sous-traitance	22	10'752'462	10'346'878	-405'584	10'257'€
Autres charges en lien avec les prestations	22	8'420'000	6'847'217	-1'572'784	8'045'€
Entretien et réparation	23	865'000	612'790	-252'210	622'€
Matériel et équipement non activé	23	2'208'000	1'904'645	-303'355	1'579'1
Amortissements	24	1'460'000	1'649'970	189'970	1'451'€
Charges des locaux	25	7'970'000	8'287'915	317'915	8'738'€
Charges de l'administration	26	3'543'218	4'156'387	613'169	2'969'€
Assurances, taxes, impôts et autres charges	27	248'000	314'183	66'183	449'4
Total des autres charges		35'466'681	34'119'985	-1'346'696	34'115'1
Total des charges d'exploitation		287'204'073	280'034'191	-7'169'882	280'224'€
Résultat d'exploitation		-4'783'648	4'354'415	9'138'064	2'523'4
Résultat financier	28	0	0	0	
Produits exceptionnels		0	1'138'888	1'138'888	749'€
Charges exceptionnelles		0	621'881	621'881	492'€
Résultat exceptionnel	29	0	517'007	517'007	257'1
./. Part revenant à l'Etat	30	0	-1'484'375	-1'484'375	-956'4
Résultat avant variation des fonds propres affectés		-4'783'648	3'387'048	8'170'696	1'824'1
dont utilisation par fonds propres affectés			1'066'076		1'045'€
dont attribution aux fonds propres affectés			0		
Résultat de gestion après répartition	30		4'453'124		2'869'4

Tableau de flux de trésorerie

	Comptes 2022	Comptes 2021
Activité d'exploitation		
Résultat net comptable	3'387'048	1'824'103
+ Amortissements	1'649'970	1'451'554
- Utilisation subvention d'investissement	-	-
+ dotation de provisions	-2'427'521	1'136'766
- dissolution de provisions	156'598	240'320
= Autofinancement	2'452'900	4'172'103
Variation des actifs circulants	57'715	-3'201'148
Variation des engagements à court terme	5'592'742	-5'297'432
= Total variation actif et passif circulant	5'650'456	-8'498'580
= Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	8'103'357	-4'326'477
Investissements net	-1'499'412	-1'354'698
Variation des placements	0	0
= Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	-1'499'412	-1'354'698
Besoin en trésorerie (ou cash-flow libre si positif)	6'603'945	-5'681'175
Variation des engagements à moyen et long terme	1'484'375	956'480
+ Apport en capital	-	-
= Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	1'484'375	956'480
Variation nette des liquidités	8'088'319	-4'724'695
Disponibilité au début de l'exercice	25'793'782	30'518'477
Disponibilité à la fin de l'exercice	33'882'101	25'793'782

Variation des fonds propres

	Fonds propres libres	Fonds propres affectés	Capital de dotation	Fonds propres contrat de prestation en cours 2020- 2023	Total
Solde au 1^{er} janvier 2021	1'283'216	4'424'419	100'000	-	5'807'636
Attribution de la perte cumulée du contrat de prestation aux fonds propres libres	-	-	-	-	-
Attribution des fonds propres affectés	-	-	-	-	-
Utilisation des fonds propres affectés	-	-1'045'337	-	1'045'337	-
Désaffectation des fonds propres affectés	-	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice	-	-	-	1'824'103	1'824'103
Solde au 31 décembre 2021	1'283'216	3'379'083	100'000	2'869'440	7'631'738
Solde au 1^{er} janvier 2022	1'283'216	3'379'083	100'000	2'869'440	7'631'738
Attribution de la perte cumulée du contrat de prestation aux fonds propres libres	-	-	-	-	-
Attribution des fonds propres affectés	-	-	-	-	-
Utilisation des fonds propres affectés	-	-1'066'076	-	1'066'076	-
Désaffectation des fonds propres affectés	-	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice	-	-	-	3'387'048	3'387'048
Solde au 31 décembre 2022	1'283'216	2'313'007	100'000	7'322'563	11'018'786

B. Présentation et principes comptables

Présentation

Les missions de l'IMAD

L'institution genevoise de maintien à domicile (IMAD), établissement de droit public, a été fondée le 18 mars 2011, en application de la loi K 1 07 (loi sur l'institution de maintien, d'aide et de soins à domicile). En accord avec la politique sociale et sanitaire du canton, l'institution est chargée d'assurer des prestations d'aide, de soins et d'accompagnement social favorisant le maintien à domicile des personnes et permettant de préserver leur autonomie.

Ces prestations sont fournies à domicile, dans les centres de maintien à domicile et leurs antennes, ainsi que dans les structures intermédiaires, en collaboration avec le médecin traitant, la famille et les proches. L'institution participe activement aux programmes de prévention des maladies et des accidents et de promotion de la santé, notamment en matière d'information et d'éducation à la santé, coordonnés par le département chargé de la santé.

Dans le cadre de ses activités, elle coopère avec les autres partenaires du réseau de soins, publics ou privés, les communes et les milieux associatifs.

Les prestations couvrent notamment les domaines suivants :

- aide et suppléance (soutien aux activités de la vie quotidienne et tâches ménagères),
- portage de repas à domicile,
- mise à disposition d'appareils de sécurité à domicile,
- encadrement social de proximité dans les immeubles à encadrement pour personnes âgées,
- prestations d'hébergement et de soins dans le cadre des unités d'accueil temporaire et de répit (ci-après UATR).

Organisation de l'institution

Les organes de l'institution sont :

- le Conseil d'administration ;
- la direction générale ;
- l'organe de révision.

L'organisation de l'institution fait l'objet d'un règlement approuvé par le Conseil d'administration en date du 15 octobre 2012 et adopté par le Conseil d'Etat par arrêté n°8565-2012 dans sa séance du 31 octobre 2012.

L'institution est un établissement public autonome reconnu d'utilité publique ayant son siège à Genève et inscrite au registre du commerce CHE-277.450.215.

L'adresse légale de l'institution est :
Institution genevoise de maintien à domicile, avenue Cardinal-Mermillod 36, 1227 Carouge

- soins infirmiers à domicile prescrits par un médecin,

Membres du Conseil d'administration

La composition du Conseil d'administration figure dans l'arrêté du Conseil d'Etat du 21 novembre 2018.

A la date du 31 décembre 2022, le Conseil d'administration est composé comme suit :

<i>Président :</i>	M. Sella Moreno *
<i>Vice-président :</i>	M. Raemy Serge
<i>Secrétaire</i>	Mme Longet-di Pietro Sandrine
<i>Membres :</i>	Mme Ahmari Taleghani Leyla* M. Bron Adrien M. Châtelain Didier Mme De Clavière Sabine Mme Engelberts Marie-Thérèse Mme Jacquier Cathy* Mme Kaiser Marie-Laure Mme Khaouchi Corinne M. Miazza Stéphane* M. Penin Camilo M. Di Salvo Giuseppe* Mme Bruchez Karine

* : membres du comité d'audit

Organe de révision

L'organe de révision de l'IMAD est KPMG SA (CHE-269.292.664) à Genève.

Indications sur l'évaluation des risques

Les risques principaux ont été passés sous revue durant l'exercice écoulé. Une cartographie des risques est établie dans ce cadre. Les contrôles répondant à des

risques financiers sont intégrés dans le système de contrôle interne de l'IMAD.

Principes comptables et d'évaluation

Principes de base

L'institution, en application des articles 3,6 et 19 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF - D 1 05) applique les principes et méthodes comptables définis par les normes comptables internationales pour le secteur public (ci-après : normes IPSAS). Restent réservées les dérogations du règlement sur l'établissement des états financiers (REEF - D 1 05.15).

Les états financiers, présentés en francs suisses et arrondis au franc, donnent une image fidèle de la performance et de la situation financière. Ils satisfont au principe de la comptabilité d'engagement et sont préparés selon le principe des coûts historiques.

Contrats de location

Les contrats de location dans lesquels une part essentielle des risques et avantages inhérents à la propriété restent aux mains des bailleurs sont catégorisés comme des contrats de location simple et sont imputés sur les charges de fonctionnement de façon linéaire sur la durée de location.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles détenues par l'institution figurent à l'actif du bilan à leur coût

d'acquisition déduction faite du cumul des amortissements et des pertes de valeurs.

Sont considérés comme des immobilisations corporelles et incorporelles les actifs :

- soit utilisés dans le cadre de l'activité, soit à des fins administratives, et
- dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire en tenant compte de la durée d'utilité et de l'obsolescence technologique des biens considérés. Les durées d'utilité suivantes sont appliquées :

Equipement	Durée
Outils mobiles, parc bureautique, serveurs	3-5 ans
Equipement de télécommunication	4 ans
Appareils de sécurité	5 ans
Vélos à assistance électrique / classiques	5 ans
Licences (immobilisations incorporelles)	5 ans
Mobilier	8 ans
Installations et agencements	Selon durée du bail

Les produits différés découlant des indemnités d'investissement octroyées par l'Etat de Genève sont calculés par l'institution.

Reconnaissance du revenu

D'une manière générale, les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les

avantages économiques associés à la transaction reviendront à l'institution et qu'ils peuvent être estimés avec fiabilité.

L'institution a quatre principales sources de revenus :

- les prestations facturées aux personnes prises en charge par l'institution et à leurs assurances ;
- le financement résiduel. Déduction faite de la part de l'assureur et du patient, il consiste en une charge contrainte imposée par la LAMal (article 25a, alinéa 5) et devant être assumée par le canton. Il concerne les prestations de soins de longue durée LAMal au sens de l'article 7 alinéa 2 OPAS ;
- les indemnités cantonales. Elles font l'objet d'un contrat de prestations quadriennal ;
- les dons et legs.

Provisions

Une provision est portée au bilan lorsqu'il y a une obligation juridique ou implicite actuelle résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Engagement concernant les retraites

L'ensemble des employés de l'IMAD est affilié à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CEPG). Après accord de l'autorité de surveillance (article 72a, LPP) et octroi de la garantie de l'Etat de Genève (OPP2, article 58, alinéa 1 - Loi instituant la caisse de prévoyance de l'Etat, B 5 22,

article 9), cette caisse déroge au principe du bilan en caisse fermée, et applique un système financier mixte (capitalisation et répartition).

Ainsi, les engagements envers les employés de l'institution ne sont pas totalement couverts par leurs actifs et il en résulte un découvert technique. Les engagements résultants de la sous couverture de la caisse de pension concernée ne sont pas comptabilisés dans l'état de la performance financière conformément à la dérogation figurant à l'article 7, lettre a) du règlement sur l'établissement des états financiers (REEF - D 1 05.15) stipulant que « les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi des institutions de prévoyance ne doivent pas être comptabilisés (IPSAS 39) ». Toutefois, le montant de ces engagements, transmis par la CPEG, figure en note annexe comme autorisé à l'article 7A, lettre b).

Parties liées

Sont considérées comme des parties liées pour l'institution :

- l'Etat de Genève en tant qu'entité contrôlante ;
- les partenaires inclus dans le périmètre de consolidation des comptes de l'Etat ;
- la Fond'imad ;
- les membres du Conseil d'administration ;
- le comité de direction.

Les conditions de rémunération des membres du Conseil d'administration sont fixées dans le règlement sur l'organisation

des institutions de droit public (ROIDP - A 2 24.01). A l'instar de tous les collaborateurs, les conditions de rémunération de la direction découlent de la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux (B 5 05) et de ses règlements.

L'institution n'exerce aucun contrôle sur une entité tierce. Ainsi, aucune participation détenue par l'institution n'entre dans le cadre des principes de consolidation.

Risques financiers

L'institution ayant signé une convention de cash-pooling avec l'Etat de Genève, elle n'est que peu exposée à des risques financiers :

- risque de taux d'intérêt, risque de liquidité et risque bancaire : une convention de cash-pooling ayant été signée, l'institution n'est que très peu exposée à ces risques ;
- risque de change : l'institution n'est pas exposée au risque de change. L'entier de sa comptabilité et de sa trésorerie est en francs suisses ;
- risque de contrepartie : ce risque est limité dans la mesure où la majorité des créances ont pour contrepartie des personnes prises en charge par l'institution dont les montants sont majoritairement couverts par des subventions indirectes ou encore le remboursement des caisses maladies.

C. Notes annexes aux états financiers

Note 1: Liquidités

	2022	2021	Ecart
Caisses	79'259	52'124	27'136
Comptes postaux	49'559	131'394	-81'836
Comptes courants bancaires	679'661	594'833	84'828
Cash-pooling	33'073'622	25'015'431	8'058'191
Total	33'882'101	25'793'782	8'088'319

Les liquidités de l'IMAD sont en augmentation en lien principalement avec le versement du solde de financement résiduel 2021 (2,8 million de francs) ainsi qu'avec l'octroi du financement résiduel 2022 augmenté de 6,8 millions par rapport à 2021. Depuis le 1er juin 2011 et suite à la signature d'une convention avec l'État, les liquidités sont gérées en « cash pooling » (gestion centralisée de la trésorerie) avec l'État de Genève. L'utilisation des liquidités est détaillée dans le tableau de flux de trésorerie.

Note 2 : Débiteurs

	2022	2021	Ecart
Débiteurs clients et institutionnels	10'057'631	9'119'582	938'049
Débiteurs repas	1'576'167	1'558'465	17'702
Débiteurs sécurité à domicile	286'784	276'243	10'541
Provision pour débiteurs douteux	-751'843	-908'440	156'598
Total	11'168'739	10'045'849	1'122'890

Les postes débiteurs correspondent aux prestations effectivement facturées durant l'exercice et non encaissées au 31 décembre. La provision pour pertes sur débiteurs enregistre la correction de valeur liée au risque de perte sur créances échues jugées partiellement ou totalement irrécouvrables.

Note 3 : Autres créances à court terme

	2022	2021	Ecart
Avance aux fournisseurs	484'029	493'294	-9'264
Impôt anticipé	0	0	0
Facturation aux partenaires	177'622	593'353	-415'731
Avance de trésorerie à Fond'imad	0	0	0
Débiteur Etat de Genève	248'277	397'193	-148'916
Total	909'928	1'483'839	-573'911

Les avances aux fournisseurs concernent des acomptes à la commande. La diminution de la facturation aux partenaires concerne principalement la fin du projet d'implémentation de l'outil d'évaluation standardisé InterRAI financé par le fonds réseau jusqu'à début 2022.

Note 4 : Stocks

	2022	2021	Ecart
Stock	726'299	642'553	83'746
Total	726'299	642'553	83'746

L'année 2022 est la première année de gestion des stocks régulière avec un inventaire de fin d'année effectué en décembre.

Note 5 : Autres actifs circulants

	2022	2021	Ecart
Charges payées d'avance	1'039'213	790'706	248'507
Produits à recevoir	3'070'805	3'853'154	-782'349
Total	4'110'017	4'643'860	-533'843

Les autres actifs circulants sont essentiellement composés des charges payées en 2022 concernant 2023 et des indemnités journalières non reçues. Les produits à recevoir intègrent le crédit supplémentaire octroyé pour financer les surcoûts liés à l'application du salaire minimum pour les permanents nocturnes actifs dans les immeubles avec encadrement pour personnes âgées (1,5 million de francs) ainsi qu'un crédit supplémentaire pour le paiement partiel de l'allocation unique de vie chère (0,8 million de francs) à recevoir de la part de l'État.

Note 6 : Immobilisations corporelles et incorporelles

	Matériel et équipement	Mobilier et aménagement	Véhicules	Immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute au 01.01.2021	12'964'431	1'699'386	325'686	6'782'918	21'772'421
Investissements	903'557	349'786	0	486'499	1'739'842
Cessions	-41'199	0	0	0	-41'199
Valeur brute au 31.12.2021	13'826'788	2'049'173	325'686	7'269'417	23'471'064
Amortissements cumulés	-11'533'608	-1'275'322	-293'888	-6'060'837	-19'163'656
Valeur nette au 31.12.2021	2'293'181	773'850	31'798	1'208'580	4'307'408
Valeur brute au 01.01.2022	13'826'788	2'049'173	325'686	7'269'417	23'471'064
Investissements	1'895'411	130'113	0	124'790	2'150'314
Cessions	-3'013'131	-1'221	0	-2'012'407	-5'026'759
Valeur brute au 31.12.2022	12'709'068	2'178'064	325'686	5'381'801	20'594'619
Amortissements cumulés	-9'492'696	-1'437'652	-304'653	-4'551'866	-15'786'867
Valeur nette au 31.12.2022	3'216'372	740'412	21'032	829'935	4'807'752

	Bâtiment et aménagement	Autres immobilisations corporelles	Véhicules	Logiciels	TOTAL
Valeur brute au 1er janvier 2021	833'776	13'830'041	325'686	6'782'918	21'772'421
Changement de méthode comptable					0
Acquisitions	10'538	1'242'805	0	486'499	1'739'842
Cessions	0	-41'199	0	0	-41'199
Réévaluation					0
Valeurs brutes au 31 décembre 2021	844'314	15'031'647	325'686	7'269'417	23'471'064
Amortissements cumulés au 1er janvier 2021	-444'748	-11'510'316	-283'123	-5'515'114	-17'753'301
Changement de méthode comptable					0
Amortissements	81'602	813'464	10'765	545'723	1'451'554
Cessions	0	41'199	0	0	41'199
Amortissements cumulés au 31 décembre 2021	-526'350	-12'282'580	-293'888	-6'060'837	-19'163'656
Valeur nette comptable 1er janvier 2021	389'029	2'319'725	42'563	1'267'804	4'019'120
Valeur nette comptable 31 décembre 2021	317'964	2'749'067	31'798	1'208'580	4'307'408
Valeur brute au 1er janvier 2022	844'314	15'031'647	325'686	7'269'417	23'471'064
Changement de méthode comptable					0
Acquisitions	71'638	1'953'885	0	124'790	2'150'314
Cessions	0	-3'014'352	0	-2'012'407	-5'026'759
Réévaluation					0
Valeurs brutes au 31 décembre 2022	915'952	13'971'180	325'686	5'381'801	20'594'619
Amortissements cumulés au 1er janvier 2022	-526'350	-12'282'580	-293'888	-6'060'837	-19'163'656
Changement de méthode comptable					0
Amortissements	79'951	1'055'819	10'765	503'435	1'649'970
Cessions	0	3'014'352	0	2'012'407	5'026'759
Amortissements cumulés au 31 décembre 2022	-606'301	-10'324'047	-304'653	-4'551'866	-15'786'867
Valeur nette comptable 1er janvier 2022	317'964	2'749'067	31'798	1'208'580	4'307'408
Valeur nette comptable 31 décembre 2022	309'651	3'647'133	21'032	829'935	4'807'752

Dans les tableaux ci-dessus, la valeur brute et la valeur nette correspondent respectivement à la valeur d'acquisition et à la valeur nette comptable.

Le montant de l'indemnité d'investissement reçu est reconnu en fonds étrangers à long terme au passif du bilan.

Note 7 : Fournisseurs

	2022	2021	Ecart
Fournisseurs	20'291'812	14'452'611	5'839'201
Créanciers charges sociales	-134'155	150'631	-284'786
Total	20'157'657	14'603'243	5'554'415

La rubrique fournisseurs enregistre toutes les factures de tiers ouvertes au 31 décembre ainsi que les remboursements de l'institution à l'État. L'augmentation des dettes envers les fournisseurs correspond principalement à la restitution, à l'État de Genève, d'une partie du financement résiduel ainsi que d'une partie du crédit supplémentaire COVID non consommé.

Note 8 : Provisions à court terme

	2022	2021	Ecart
Provision pour vacances non prises	2'805'713	3'653'250	-847'537
Provision pour heures supplémentaires	1'629'895	1'432'915	196'980
Provision pour jours fériés non pris	1'982'802	2'177'807	-195'005
Provision Rente Pont AVS (moins de 12 mois)	2'677'613	2'364'519	313'094
Total	9'096'023	9'628'491	-532'468

Les provisions pour vacances, jours fériés et heures supplémentaires ont été adaptées en fonction des soldes au 31 décembre par collaborateur. La diminution de la provision pour vacances non prises est principalement due à la consommation de 2'087 jours en rapport aux 6'405 jours de vacances octroyés en 2020 par le Conseil d'administration pour tenir compte de l'effort consenti durant la période critique de la pandémie.

La provision Rente Pont AVS correspond à la demande de rente de 33 nouveaux collaborateurs (50 en 2021). La part à long terme est enregistrée dans les provisions à long terme.

Note 9 : Autres engagements à court terme

	2022	2021	Ecart
Charges à payer	2'875'188	2'832'543	42'645
Produits reçus d'avance	0	0	0
Total	2'875'188	2'832'543	42'645

Les Charges à payer sont essentiellement composées des indemnités salariales qui seront payées en janvier 2023, des honoraires de l'organe de révision et de charges diverses en attente de facturation de la part des fournisseurs ou partenaires.

Note 10 : Indemnités non dépensées à restituer

	2022	2021	Ecart
Indemnités non dépensées à restituer à l'échéance du contrat de prestations	2'440'854	956'480	1'484'375
Total	2'440'854	956'480	1'484'375

Le résultat au 31 décembre 2022 étant bénéficiaire, un montant de Fr 1'484'375,- a été enregistré en indemnité non dépensée à restituer à l'État. Ce montant correspond à 25% du résultat de gestion (voir note 30) dont 20% restituables à l'État à la fin du contrat de prestations 2020-2023 et 5% attribuables à un fonds destiné à financer des projets communs au réseau de soins en partenariat avec l'État et les HUG.

Note 11 : Provisions à long terme

	2022	2021	Ecart
Provision engagements retraites anticipées - Rente Pont AVS	4'775'389	5'342'936	-567'547
Provision pour risques	50'535	1'378'041	-1'327'506
Total	4'825'925	6'720'977	-1'895'052

La rubrique provision pour engagement retraites anticipées – Rente Pont AVS représente l'engagement financier à moyen et long terme pour l'ensemble de la durée des retraites anticipées octroyées jusqu'au 31 décembre 2022. La part à court terme est isolée dans les provisions à court terme.

La provision pour risques correspond aux litiges en cours à fin 2022. L'écart entre 2021 et 2022 est lié au versement du rétroactif (novembre 2020 à décembre 2021) des salaires au permanents nocturnes suite à l'application du salaire minimum dans les immeubles avec encadrement pour personnes âgées.

Note 12 : Indemnités d'investissement

La rubrique indemnités d'investissement correspond aux indemnités d'investissement financées par l'État, diminuées des produits différés cumulés en lien avec les amortissements des biens considérés (voir « note 5 immobilisations corporelles et incorporelles »).

Note 13 : Fonds affectés

	Solde au 01.01.2021	Attribution	Utilisation	Solde au 31.12.2021
Fonds Berger	177'603	20	0	177'623
Fonds Graetz	0	0	0	0
Fonds de soutien personnes dépendantes	50'000	0	0	50'000
Fonds Festimad	168'420	1'794	0	170'214
Fonds de soutien Umus	219	0	219	0
Fonds VieSA - Vieillir en santé	0	100'000	54'070	45'930
Fonds FFPC - matériel pédagogique	0	71'200	0	71'200
Fonds FFPC - accompagnement au changement	0	80'000	0	80'000
Fonds FFPC - Alzheimer	0	109'000	0	109'000
Fonds soutien enfants gravement malades	67'895	0	24'375	43'520
Total	464'137	362'014	78'663	747'488

	Solde au 01.01.2022	Attribution	Utilisation	Solde au 31.12.2022
Fonds Berger	177'623	18	0	177'641
Fonds Graetz	0	0	0	0
Fonds de soutien personnes dépendantes	50'000	0	0	50'000
Fonds Festimad	170'214	1'968	0	172'182
Fonds de soutien Umus	0	0	0	0
Fonds VieSA - Vieillir en santé	45'930	400'000	317'591	128'339
Fonds FFPC - matériel pédagogique	71'200	0	29'880	41'320
Fonds FFPC - accompagnement au changement	80'000	0	37'911	42'089
Fonds FFPC - Alzheimer	109'000	0	0	109'000
Fonds soutien enfants gravement malades	43'520	0	20'922	22'598
Total	747'488	401'986	406'304	743'170

La consommation 2022 des principaux fonds est la suivante :

- Fonds Fest'imad : un montant de Fr. 1'968,- a été attribué au fonds ;
- Vieillir en santé : fonds affecté dans le cadre de la recherche « Développement d'un itinéraire interprofessionnel *vieillessement en santé* intégré et coordonné dans le réseau genevois pour soutenir les capacités fonctionnelles et diminuer le risque de la fragilité ». Cette recherche est conduite en collaboration avec les HUG, la HEDS et la Plateforme des associations d'ainés de Genève. L'utilisation 2022 correspond aux charges de personnel pour la mise en place de cette recherche débutée en novembre 2021 ainsi qu'aux frais d'étude et conseil facturés par les partenaires ;
- Renouvellement du matériel pédagogique : fonds financé par la Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue (ci-après FFPC) afin d'équiper avec du matériel informatique les futures salles de formation de l'IMAD. L'utilisation 2022 correspond à l'achat d'ordinateurs portables et d'écrans ;
- Accompagnement au changement : fonds financé par la FFPC afin de soutenir les collaborateurs par des mesures de formation et d'accompagnement aux changements conjointement aux projets d'évolutions importantes de l'institution. L'utilisation 2022 est liée à des frais de conseil ;
- Répit Familles : un montant de Fr. 20'922,- a été utilisé pour couvrir des prestations de répit aux familles, à des familles qui en ont fait la demande.

Note 14 : Fonds propres libres et affectés

Les fonds propres résultant des réserves quadriennales précédentes sont composés :

- Des fonds propres libres représentant le montant de fonds propres résultant des réserves quadriennales précédentes ;
- Des fonds propres réservés du contrat de prestations en cours 2020-2023 ;
- Des fonds propres affectés représentant les montants affectés par le Conseil d'administration à des projets spécifiques tels que :
 - a) la mise à niveau de l'infrastructure pour les appareils de sécurité à domicile permettant de passer à la connexion numérique faisant suite à la décision de Swisscom de ne plus supporter les lignes téléphoniques analogiques ;
 - b) la digitalisation de la relation (au travers d'un portail de services) permettant de répondre à l'objectif de simplification des relations entre notre institution et nos partenaires médecins ;
 - c) le développement d'un indicateur sur la fragilité permettant d'avoir un outil clinique d'identification précoce des personnes à haut risque de perte progressive de ressource et d'autonomie ;
 - d) le développement de systèmes interopérables permettant de simplifier et fiabiliser le flux d'information entre les différents systèmes applicatifs pour le service de nutrition et dans le cadre de la délivrance des prestations d'ergothérapie ainsi qu'en IEPA ;
 - e) le renforcement de l'image de l'institution à travers l'élaboration de campagnes de communication à destination des clients, des partenaires et du grand public après sa constitution il y a dix ans ;
 - f) le déploiement du plan stratégique cap'139 permettant de définir les priorités de l'institution avec une volonté affichée de transformation de fond engageant les acteurs internes et les partenaires de l'IMAD.
- D'un montant de Fr. 399'586,- attribué à l'achat de matériel informatique pour le déploiement en urgence du télétravail pour faire face à la crise pandémique et résultant du dépassement de crédit 2020 lié à la crise pandémique. Un suivi annuel des amortissements liés à ces investissements a été mis en place afin d'identifier les montants réservés jusqu'à fin 2025.

Le détail des dépenses 2021 et 2022 réalisées est le suivant :

	Solde au 01.01.2021	Attribution du CA aux fonds propres affectés	Charges de personnel	Autres charges d'exploitation et hors exploitation	Désaffectation par le CA	Correction 2022	Solde au 31.12.2021
a) Infrastructure Sécurité	129'048	-	-	62'972	-	-	66'076
b) Digit. relation médecins	49'450	-	-	27'639	-	-	21'811
c) Indicateur fragilité	207'400	-	-	-	-	-	207'400
d) Prise en charge de soins intégrée	625'891	-	-	85'677	-	-	540'215
e) Renforcement de l'image de imad	104'888	-	-	11'416	-	-	93'471
f) CAP'139 Plan stratégique	2'955'740	-	777'705	-	-	-	2'178'035
TOTAL FONDS PROPRES AFFECTÉS PAR LE C.A.	4'072'417	-	777'705	187'704	-	-	3'107'008
Investissement informatique sur crédit Covid octroyé en 2020	352'002	-	-	79'928	-	-	272'074
TOTAL FONDS PROPRES AFFECTÉS PAR LE C.A. AVEC ATTRIBUTION DE DEPASSEMENT DE CREDIT	4'424'419	-	777'705	267'631	-	-	3'379'083

	Solde au 01.01.2022	Attribution du CA aux fonds propres affectés	Charges de personnel	Autres charges d'exploitation et hors exploitation	Désaffectation par le CA	Correction 2022	Solde au 31.12.2022
a) Infrastructure Sécurité	66'076	-	-	37'479	-	-	28'597
b) Digit. relation médecins	21'811	-	-	21'495	-	-	316
c) Indicateur fragilité	207'400	-	-	0	-	121'610	85'790
d) Prise en charge de soins intégrée	540'215	-	-	70'082	-	-121'610	591'743
e) Renforcement de l'image de imad	93'471	-	-	0	-	-	93'471
f) CAP'139 Plan stratégique	2'178'035	-	857'191	0	-	-	1'320'844
TOTAL FONDS PROPRES AFFECTÉS PAR LE C.A.	3'107'008	-	857'191	129'057	-	-	2'120'761
Investissement informatique sur crédit Covid octroyé en 2020	272'074	-	-	79'828	-	-	192'246
TOTAL FONDS PROPRES AFFECTÉS PAR LE C.A. AVEC ATTRIBUTION DE DEPASSEMENT DE CREDIT	3'379'083	-	857'191	208'885	-	-	2'313'007

Il est à relever une erreur d'attribution concernant des charges salariales ayant été mises à charge du projet « Prise en charge de soins intégrée » alors que cette dépense concernait le projet « Indicateur fragilité ». L'impact est extra-comptable et l'erreur est corrigée dans le cadre des comptes 2022. Ce changement d'attribution ne change pas le solde des fonds propres affectés.

Note 15 : Produits de la facturation

	Budget 2022	Comptes 2022	Ecart au budget	Comptes 2021
Sécurité à domicile	2'282'779	2'179'983	-102'796	2'148'726
Repas à domicile	9'919'275	9'614'418	-304'857	10'211'234
Immeubles avec encadrement	1'072'283	659'070	-413'213	562'187
UATR	1'922'186	1'723'729	-198'457	1'165'835
Soins infirmiers	23'230'462	22'757'166	-473'295	22'501'363
Soins de base	20'148'894	20'811'430	662'536	19'767'267
Aide et suppléance	8'777'413	8'315'783	-461'630	8'497'797
Ergothérapie	1'464'017	1'284'811	-179'205	1'392'280
Gardes de nuit	0	0	0	1'262
Contribution du client et autres recettes clients	7'291'194	7'310'411	19'217	7'290'834
Rendez-vous non décommandés	181'474	206'812	25'338	178'093
Total	76'289'977	74'863'615	-1'426'363	73'716'878

Les revenus sont détaillés et dépendent de la volumétrie des prestations réalisées et facturables par l'institution.

Note 16 : Pertes sur débiteurs

	Budget 2022	Comptes 2022	Ecart au budget	Comptes 2021
Pertes sur débiteurs	-285'000	-315'835	-30'835	-270'339
Pertes sur débiteurs assurance	-300'000	-123'365	176'636	-156'014
Variation de la provision	15'000	156'598	141'598	240'320
Total	-570'000	-282'602	287'398	-186'033

La variation de la provision pour pertes sur débiteurs enregistre la correction de valeur liée au risque de pertes sur créances échues jugées partiellement ou totalement irrécouvrables.

Note 17 : Financement résiduel et Indemnités

	Budget 2022	Comptes 2022	Ecart au budget	Comptes 2021
Financement résiduel	120'700'067	117'280'134	-3'419'933	116'903'909
Indemnité cantonale	83'879'408	89'485'719	5'606'311	89'463'877
Produits différés d'indemnités d'investissements	1'310'000	1'466'002	156'002	1'253'773
Total	205'889'475	208'231'855	2'342'380	207'621'560

Le montant de financement résiduel est régi par une convention entre l'État et l'IMAD. Cette dernière règle le financement résiduel des prestations de soins à domicile délivrées par l'IMAD et reconnues comme étant nécessaires à la couverture des besoins en soins à domicile de la population conformément à la planification sanitaire cantonale.

L'écart au budget sur l'indemnité cantonale comprend l'allocation d'un crédit supplémentaire de 1,5 million de francs lié aux surcoûts engendrés par l'application du salaire minimum aux permanents nocturnes ainsi que le crédit supplémentaire Covid-19 de 1,5 million de francs.

Les produits différés d'indemnités d'investissements compris dans l'indemnité cantonale compensent les amortissements des biens d'investissement pris en charge dans le cadre de lois octroyant des subventions d'investissement.

En application de l'article 44 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'État, les indemnités non monétaires ne sont pas comptabilisées dans l'état de la performance financière. Ces indemnités non monétaires concernent la mise à disposition de l'immeuble de l'UATR de Villereuse pour un montant évalué à Fr. 350'148,-.

Note 18 : Autres produits

	Budget 2022	Comptes 2022	Ecart au budget	Comptes 2021
Ventes au personnel et autres charges remboursées	15'000	101'030	86'030	19'600
Prestations à des tiers	74'000	45'370	-28'630	54'840
Commissions et rétrocessions, autres produits	590'972	885'376	294'404	1'308'358
Participation FFPC et autres	130'000	135'049	5'049	131'577
Dons et legs	1'000	2'610	1'610	2'814
Total	810'972	1'169'435	358'463	1'517'189

La participation du fonds en faveur de la formation professionnelle et continue (FFPC) correspond à la couverture des frais de formation de 20 assistants/es en soins et santé communautaire en 2022.

Note 19 : Revenus des fonds affectés

Dans le respect du principe de présentation brute des opérations, les mouvements sur les fonds et donations sont comptabilisés en produits et en charges dans l'exercice. Le détail des mouvements 2022 est explicité dans la note 13 « Fonds affectés ».

Note 20 : Salaires et charges sociales

	Budget 2022	Comptes 2022	Ecart au budget	Comptes 2021
Personnel médical	0	33'539	33'539	5'590
Personnel soignant	161'142'198	155'824'528	-5'317'670	155'775'807
Personnel administratif	25'569'304	24'821'371	-747'933	24'170'694
Pers. économat et technique	7'961'851	7'928'093	-33'758	7'863'042
Charges sociales	54'855'840	51'567'425	-3'288'415	50'762'950
Echelonnement de l'engagement des ETP	-4'100'000	0	4'100'000	0
Total	245'429'193	240'174'955	-5'254'237	238'578'083

La rémunération des collaborateurs est conforme à l'application de la loi relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux (B 5 05 - LPAC).

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration¹⁶ s'élèvent à Fr. 255'250,- pour l'exercice 2022. La rémunération des 9 membres du comité de direction (7,4 ETP moyens) au 31 décembre 2022 s'établit à Fr. 1'759'907.45,-.

Note 21 : Autres charges du personnel

	Budget 2022	Comptes 2022	Ecart au budget	Comptes 2021
Frais de recrutement	340'000	346'728	6'728	259'830
Frais de formation et congrès	935'000	708'112	-226'888	425'024
Frais de déplacement	835'000	893'294	58'294	1'277'183
Retraites anticipées (Rente Pont AVS)	2'100'000	2'100'549	549	3'762'921
Autres charges de personnel	2'098'200	1'690'568	-407'632	1'806'631
Total	6'308'200	5'739'251	-568'949	7'531'590

Les frais de recrutement et de formation ont augmenté suite à la reprise d'une activité normale après la période de crise sanitaire. L'écart aux comptes 2022 pour les retraites anticipées correspond au provisionnement de 33 demandes de Rente Pont AVS en 2022 (contre 50 en 2021).

¹⁶ Le représentant du département de la sécurité, de la population et de la santé, ne perçoit pas de jetons de présence. Le nouveau représentant du personnel a opté en 2021 pour la rémunération.

Note 22: Charges en lien avec les prestations

	Budget 2022	Comptes 2022	Ecart au budget	Comptes 2021
Aide et soins	1'071'062	1'190'872	119'810	1'576'604
Ergothérapie	4'000	1'535	-2'465	2'070
Régularisation d'inventaire	0	-43'901	-43'901	-657'015
Sécurité à domicile	180'000	167'088	-12'912	163'265
Repas à domicile	7'710'000	7'624'194	-85'806	8'077'943
Repas "autour d'une table"	115'000	0	-115'000	0
Repas immeubles avec encadrement social et UATR	1'650'600	1'393'355	-257'246	1'073'860
Frais divers chez ou pour les clients	21'800	13'737	-8'063	20'803
Total	10'752'462	10'346'878	-405'584	10'257'529

Les charges de matière et de sous-traitance sont en lien direct avec les prestations facturées aux clients. Les charges de repas à domicile représentent l'acquisition des repas auprès des HUG. Les repas « autour d'une table » ont été suspendus dès mars 2020 et n'ont pas repris depuis.

Le poste négatif de régularisation d'inventaire est à mettre en lien avec l'inventaire effectué en décembre 2022 (voir note 4).

	Budget 2022	Comptes 2022	Ecart au budget	Comptes 2021
Matériel de bureau	555'000	470'751	-84'250	459'600
Frais de téléphone	1'707'500	1'332'057	-375'443	1'715'102
Frais de communication	560'000	480'268	-79'732	472'780
Location outils mobiles	10'000	0	-10'000	141'675
Maintenance logicielle	3'500'000	2'471'393	-1'028'607	3'233'495
Charges de mobilité professionnelle	2'087'500	2'092'748	5'248	2'023'307
Total	8'420'000	6'847'217	-1'572'784	8'045'960

Cette rubrique comprend l'ensemble des charges en lien avec la délivrance des prestations que ce soit le matériel de bureau pour les équipes, les frais de téléphonie mobile pour l'organisation nomade métier, les frais de communication ainsi que la maintenance des logiciels métiers et les frais de mobilité pour les professionnels du terrain.

Note 23 : Matériel et Entretien

	Budget 2022	Comptes 2022	Ecart au budget	Comptes 2021
Matériel et équipements	1'673'000	1'450'033	-222'967	1'673'402
Mobilier	654'000	403'988	-250'012	110'010
Installation et agencement	526'000	387'516	-138'484	244'878
Véhicules	220'000	275'899	55'899	173'552
Total	3'073'000	2'517'435	-555'565	2'201'841

Cette rubrique enregistre l'entretien et l'achat de matériel en dessous du seuil de matérialité.

Note 24 : Amortissement

	Budget 2022	Comptes 2022	Ecart au budget	Comptes 2021
Amortissement en lien avec des crédits d'investissement	1'310'000	1'465'390	155'390	1'253'033
Amortissement hors crédit d'investissement	150'000	183'290	33'290	197'781
Désinvestissement	0	1'291	1'291	740
Total	1'460'000	1'649'970	189'970	1'451'554

Les amortissements sont calculés selon les taux d'amortissement tels que mentionnés dans les principes comptables et tiennent compte du montant d'investissement réalisé ainsi que des dates effectives d'acquisition.

Note 25 : Charges des locaux

	Budget 2022	Comptes 2022	Ecart au budget	Comptes 2021
Loyers et charges locatives	7'000'000	7'117'743	117'743	6'920'489
Nettoyage des locaux	720'000	948'509	228'509	1'628'364
Electricité	250'000	221'663	-28'337	190'038
Total	7'970'000	8'287'915	317'915	8'738'891

Les charges des locaux enregistrent les dépenses liées à l'utilisation et à l'entretien des locaux occupés par l'institution. La diminution de la rubrique nettoyage des locaux est liée à la fin des mesures supplémentaires prises pour la désinfection des locaux dans le cadre de la pandémie.

Note 26 : Charges de l'administration

	Budget 2022	Comptes 2022	Ecart au budget	Comptes 2021
Frais de poursuites	31'000	70'856	39'856	24'395
Journaux et documentation professionnelle	105'000	61'985	-43'015	55'530
Conseil d'administration et organe de révision	364'500	382'491	17'991	351'672
Prestations administratives de tiers	1'380'000	1'284'427	-95'573	1'285'896
Frais location réseau informatique	1'330'000	2'052'025	722'025	1'202'068
Autres frais d'administration	332'718	304'603	-28'115	50'371
Total	3'543'218	4'156'387	613'169	2'969'931

La rubrique prestations administratives de tiers enregistre des frais d'étude et conseils liés aux prestations de support de consultants externes.

Note 27 : Assurances, taxes, impôts et autres charges

	Budget 2022	Comptes 2022	Ecart au budget	Comptes 2021
Primes d'assurances	60'000	48'722	-11'278	54'889
Taxes et redevances	-5'000	28'133	33'133	159'920
Sécurité d'exploitation et surveillance	35'000	18'627	-16'373	15'399
Evacuation des déchets	110'000	177'656	67'656	174'259
Autres charges d'exploitation	48'000	41'045	-6'955	44'968
Total	248'000	314'183	66'183	449'434

La rubrique taxes et redevances enregistre le remboursement de la taxe CO2 effectué par l'Office cantonal des assurances sociales (OCAS) ainsi que le paiement de la taxe professionnelle.

Note 28 : Charges et produits financiers

Cette rubrique enregistre les intérêts sur les comptes courants postaux et bancaires ne faisant pas partie de la convention de cash-pooling.

Note 29 : Charges et produits exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels sont en lien, respectivement, avec des charges et produits d'exercices antérieurs.

Note 30 : Part revenant à l'État

Répartition du résultat	Budget 2022	Comptes 2022	Ecart au budget	Comptes 2021
Résultat de gestion avant répartition	-4'783'648	5'937'498	10'721'146	3'825'919
Part revenant à l'Etat selon contrat de prestation (25 % du résultat de gestion avant répartition)	0	-1'484'375	-1'484'375	-956'480
Résultat de gestion après répartition	-4'783'648	4'453'124	9'236'772	2'869'440

Le résultat de gestion avant répartition étant bénéficiaire, 25% de ce dernier ont été enregistrés dans les Indemnités non dépensées à restituer à l'échéance du contrat de prestations (cf. note 10). Ce montant représente la part de 20% restituable à l'État à la fin du contrat de prestations 2020-2023 ainsi que 5% (Fr. 296'875,- pour 2022) qui seront alloués à un fonds destiné à financer des projets communs au réseau de soins. Au terme du contrat de prestations en cours, l'IMAD contribuera à alimenter ce même fonds en y attribuant 5% de son résultat cumulé.

Pour précision, le résultat de gestion représente le résultat de l'exercice avant répartition (Fr. 4'871'422,-). Il convient ensuite de tenir compte des utilisations et attributions des fonds propres affectés (Fr. 1'066'076,-). Ce résultat permet de calculer les parts de répartition entre l'IMAD et l'État.

D. Autres engagements et divers

Engagements de prévoyance

L'ensemble des employés de l'IMAD est affilié à la Caisse de prévoyance de l'État de Genève (ci-après CPEG). Après accord de l'autorité de surveillance (article 72a, LPP) et l'octroi de la garantie de l'État de Genève (OPP2, article 58, alinéa 1 - Loi instituant la caisse de prévoyance de l'État, B 5 22, article 9), cette caisse déroge au principe du bilan en caisse fermée, et applique un système financier mixte (capitalisation et répartition).

Ainsi, les engagements envers les employés de l'IMAD ne sont pas totalement couverts par leurs actifs et il en résulte un découvert technique évalué à 248 millions de francs au 31.12.2022 selon les dernières données disponibles fournies par la CPEG. Cet engagement n'est pas enregistré dans les comptes de l'institution conformément à la dérogation figurant à l'article 6, alinéa 1, lettre a) du règlement sur l'établissement des états financiers (D 1 05.15).

Engagements découlant de contrats de location simple

L'institution est engagée dans divers contrats de bail et d'équipements. Les loyers des locaux de 2 à 5 ans comprennent les loyers liés au déménagement en 2023 dans les nouveaux locaux dans l'Esplanade Pont Rouge. Les paiements futurs minimaux à effectuer au titre de ces contrats sont les suivants :

	moins d'un an	de 2 à 5 ans	plus de 5 ans
Loyers des locaux	9'460'492	29'844'493	5'847'847
Location vélos et VAE	671'251	671'251	0
Location véhicules	1'007'946	807'255	0
Total	11'139'689	31'322'998	5'847'847

Événements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement nécessitant la présentation d'une information complémentaire ne s'est produit entre la date de clôture et la date à laquelle la publication des états financiers est autorisée.



**Institution genevoise de maintien à
domicile, Carouge (GE)**

Rapport de l'organe de révision au
Conseil d'administration sur l'audit
des

comptes annuels 2022

**KPMG SA**

Esplanade de Pont-Rouge 6
Case postale 1571
CH-1211 Genève

+41 58 249 25 15
kpmg.ch

**Rapport de l'organe de révision au Conseil d'administration de
l'Institution genevoise de maintien à domicile, Carouge (GE)****Rapport sur l'audit des comptes annuels****Opinion d'audit**

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Institution genevoise de maintien à domicile (l'institution), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de profits et pertes, le tableau des flux de trésorerie et la variation des fonds propres pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes au Règlement sur l'établissement des états financiers de la République et Canton de Genève.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



**Institution genevoise de maintien
à domicile, Carouge (GE)**

Rapport de l'organe de révision au
Conseil d'administration sur l'audit des
comptes annuels

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément au Règlement sur l'établissement des états financiers de la République et Canton de Genève ainsi qu'aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'institution à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la fondation ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'institution.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'institution à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la fondation à cesser son exploitation.



**Institution genevoise de maintien
à domicile, Carouge (GE)**
Rapport de l'organe de révision au
Conseil d'administration sur l'audit des
comptes annuels

Nous communiquons au Conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Pierre-Henri Pigeon
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Cédric Rigoli
Expert-réviseur agréé

Genève, le 9 mars 2023

Annexe :

- Comptes annuels constitués du bilan, du compte de profits et pertes, du tableau des flux de trésorerie, de la variation des fonds propres et de l'annexe

imad – institution genevoise de maintien à domicile

Bilan

ACTIF	Notes	Comptes 2022	Comptes 2021
Actif circulant		50'797'085	42'609'883
Liquidités	1	33'882'101	25'793'782
Débiteurs	2	11'168'739	10'045'849
Autres créances à court terme	3	909'928	1'483'839
Stocks	4	726'299	642'553
Autres actifs circulants	5	4'110'017	4'643'860
Actifs immobilisés	6	4'807'752	4'307'408
Immobilisations corporelles		3'977'817	3'098'829
Immobilisations incorporelles		829'935	1'208'580
TOTAL DE L'ACTIF		55'604'837	46'917'291
<hr/>			
PASSIF			
Fonds étrangers		44'586'050	39'285'553
Fournisseurs	7	20'157'657	14'603'243
Provisions à court terme	8	9'096'023	9'628'491
Autres engagements à court terme	9	2'875'188	2'832'543
Total des fonds étrangers à court terme		32'128'868	27'064'277
Indemnités non dépensées à restituer	10	2'440'854	956'480
Provisions à long terme	11	4'825'925	6'720'977
Indemnités d'investissement	12	4'447'234	3'796'332
Total des fonds étrangers à long terme		11'714'013	11'473'789
Fonds affectés	13	743'170	747'488
Fonds propres	14	11'018'786	7'631'738
Fonds propres libres		1'283'216	1'283'216
Fonds propres affectés		2'313'007	3'379'083
Capital de dotation		100'000	100'000
Résultat de gestion après attributions		4'453'124	2'869'440
Résultat cumulé du contrat de prestations 2020-2023		2'869'440	0
TOTAL DU PASSIF		55'604'837	46'917'291

imad – institution genevoise de maintien à domicile

Comptes de profits et pertes

au 31 décembre 2022

	Notes	Budget 2022	Comptes 2022	Ecart au budget	Comptes 2021
Produits d'exploitation					
Produits de la facturation	15	76'289'977	74'863'615	-1'426'363	73'716'878
Pertes sur débiteurs	16	-570'000	-282'602	287'398	-186'033
Financement résiduel	17	120'700'067	117'280'134	-3'419'933	116'903'909
Indemnités cantonales	17	83'879'408	89'485'719	5'606'311	89'463'877
Produits différés d'indemnité d'investissement	17	1'310'000	1'466'002	156'002	1'253'773
Autres produits	18	810'972	1'169'435	358'463	1'517'189
Revenus des fonds affectés	19	0	406'304	406'304 0	78'663
Total des produits d'exploitation		282'420'425	284'388'606	1'968'182	282'748'257
Charges d'exploitation					
Salaires et charges sociales	20	245'429'193	240'174'955	-5'254'237	238'578'083
Autres charges du personnel	21	6'308'200	5'739'251	-568'949	7'531'590
Total des charges de personnel		251'737'393	245'914'207	-5'823'186	246'109'673
Charges de matière et de sous-traitance	22	10'752'462	10'346'878	-405'584	10'257'529
Autres charges en lien avec les prestations	22	8'420'000	6'847'217	-1'572'784	8'045'960
Entretien et réparation	23	865'000	612'790	-252'210	622'666
Matériel et équipement non activé	23	2'208'000	1'904'645	-303'355	1'579'175
Amortissements	24	1'460'000	1'649'970	189'970	1'451'554
Charges des locaux	25	7'970'000	8'287'915	317'915	8'738'891
Charges de l'administration	26	3'543'218	4'156'387	613'169	2'969'931
Assurances, taxes, impôts et autres charges	27	248'000	314'183	66'183	449'434
Total des autres charges		35'466'681	34'119'985	-1'346'696	34'115'142
Total des charges d'exploitation		287'204'073	280'034'191	-7'169'882	280'224'815
Résultat d'exploitation		-4'783'648	4'354'415	9'138'064	2'523'443
Résultat financier	28	0	0	0	0
Produits exceptionnels		0	1'138'888	1'138'888	749'662
Charges exceptionnelles		0	621'881	621'881	492'522
Résultat exceptionnel	29	0	517'007	517'007	257'140
./. Part revenant à l'Etat	30	0	-1'484'375	-1'484'375	-956'480
Résultat avant variation des fonds propres affectés		-4'783'648	3'387'048	8'170'696	1'824'103
dont utilisation par fonds propres affectés			1'066'076		1'045'337
dont attribution aux fonds propres affectés			0		0
Résultat de gestion après répartition	30		4'453'124		2'869'440

imad – institution genevoise de maintien à domicile

Tableau de flux de trésorerie

	Comptes 2022	Comptes 2021
Activité d'exploitation		
Résultat net comptable	3'387'048	1'824'103
+ Amortissements	1'649'970	1'451'554
- Utilisation subvention d'investissement	-	-
+ dotation de provisions	-2'427'521	1'136'766
- dissolution de provisions	156'598	240'320
= Autofinancement	2'452'900	4'172'103
Variation des actifs circulants	5'7715	-3'201'148
Variation des engagements à court terme	5'592'742	-5'297'432
= Total variation actif et passif circulant	5'650'456	-8'498'580
= Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	8'103'357	-4'326'477
Investissements net	-1'499'412	-1'354'698
Variation des placements	0	0
= Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	-1'499'412	-1'354'698
Besoin en trésorerie (ou cash-flow libre si positif)	6'603'945	-5'681'175
Variation des engagements à moyen et long terme	1'484'375	956'480
+ Apport en capital	-	-
= Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	1'484'375	956'480
Variation nette des liquidités	8'088'319	-4'724'695
Disponibilité au début de l'exercice	25'793'782	30'518'477
Disponibilité à la fin de l'exercice	33'882'101	25'793'782

imad – institution genevoise de maintien à domicile

Variation des fonds propres

	Fonds propres libres	Fonds propres affectés	Capital de dotation	Fonds propres contrat de prestation en cours 2020- 2023	Total
Solde au 1^{er} janvier 2021	1'283'216	4'424'419	100'000	-	5'807'636
Attribution de la perte cumulée du contrat de prestation aux fonds propres libres	-	-	-	-	-
Attribution des fonds propres affectés	-	-	-	-	-
Utilisation des fonds propres affectés	-	-1'045'337	-	1'045'337	-
Désaffectation des fonds propres affectés	-	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice	-	-	-	1'824'103	1'824'103
Solde au 31 décembre 2021	1'283'216	3'379'083	100'000	2'869'440	7'631'738
Solde au 1^{er} janvier 2022	1'283'216	3'379'083	100'000	2'869'440	7'631'738
Attribution de la perte cumulée du contrat de prestation aux fonds propres libres	-	-	-	-	-
Attribution des fonds propres affectés	-	-	-	-	-
Utilisation des fonds propres affectés	-	-1'066'076	-	1'066'076	-
Désaffectation des fonds propres affectés	-	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice	-	-	-	3'387'048	3'387'048
Solde au 31 décembre 2022	1'283'216	2'313'007	100'000	7'322'563	11'018'786

imad – institution genevoise de maintien à domicile

B. Présentation et principes comptables

Présentation

Les missions de l'IMAD

L'institution genevoise de maintien à domicile (**imad**), établissement de droit public, a été fondée le 18 mars 2011, en application de la loi K 1 07 (loi sur l'institution de maintien, d'aide et de soins à domicile). En accord avec la politique sociale et sanitaire du canton, l'institution est chargée d'assurer des prestations d'aide, de soins et d'accompagnement social favorisant le maintien à domicile des personnes et permettant de préserver leur autonomie.

Ces prestations sont fournies à domicile, dans les centres de maintien à domicile et leurs antennes, ainsi que dans les structures intermédiaires, en collaboration avec le médecin traitant, la famille et les proches. L'institution participe activement aux programmes de prévention des maladies et des accidents et de promotion de la santé, notamment en matière d'information et d'éducation à la santé, coordonnés par le département chargé de la santé.

Dans le cadre de ses activités, elle coopère avec les autres partenaires du réseau de soins, publics ou privés, les communes et les milieux associatifs.

Les prestations couvrent notamment les domaines suivants :

- soins infirmiers à domicile prescrits par un médecin,

- aide et suppléance (soutien aux activités de la vie quotidienne et tâches ménagères),
- portage de repas à domicile,
- mise à disposition d'appareils de sécurité à domicile,
- encadrement social de proximité dans les immeubles à encadrement pour personnes âgées,
- prestations d'hébergement et de soins dans le cadre des unités d'accueil temporaire et de répit (ci-après UATR).

Organisation de l'institution

Les organes de l'institution sont :

- le Conseil d'administration ;
- la direction générale ;
- l'organe de révision.

L'organisation de l'institution fait l'objet d'un règlement approuvé par le Conseil d'administration en date du 15 octobre 2012 et adopté par le Conseil d'Etat par arrêté n°8565-2012 dans sa séance du 31 octobre 2012.

L'institution est un établissement public autonome reconnu d'utilité publique ayant son siège à Genève et inscrite au registre du commerce CHE-277.450.215.

L'adresse légale de l'institution est :
Institution genevoise de maintien à domicile, avenue Cardinal-Mermillod 36, 1227 Carouge

imad – institution genevoise de maintien à domicile*Membres du Conseil d'administration*

La composition du Conseil d'administration figure dans l'arrêté du Conseil d'Etat du 21 novembre 2018.

A la date du 31 décembre 2022, le Conseil d'administration est composé comme suit :

<i>Président :</i>	M. Sella Moreno *
<i>Vice-président :</i>	M. Raemy Serge
<i>Secrétaire</i>	Mme Longet-di Pietro Sandrine
<i>Membres :</i>	Mme Ahmari Taleghani Leyla* M. Bron Adrien M. Châtelain Didier Mme De Clavière Sabine Mme Engelberts Marie-Thérèse Mme Jacquier Cathy* Mme Kaiser Marie-Laure Mme Khaouchi Corinne M. Miazza Stéphane* M. Penin Camilo M. DI SALVO Giuseppe* Mme BRUCHEZ Karine

* : membres du comité d'audit

Organe de révision

L'organe de révision de l'IMAD est KPMG SA (CHE-269.292.664) à Genève.

Indications sur l'évaluation des risques

Les risques principaux ont été passés sous revue durant l'exercice écoulé. Une cartographie des risques est établie dans ce cadre. Les contrôles répondant à des

risques financiers sont intégrés dans le système de contrôle interne de l'IMAD.

Principes comptables et d'évaluation*Principes de base*

L'institution, en application des articles 3,6 et 19 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF - D 1 05) applique les principes et méthodes comptables définis par les normes comptables internationales pour le secteur public (ci-après : normes IPSAS). Restent réservées les dérogations du règlement sur l'établissement des états financiers (REEF - D 1 05.15).

Les états financiers, présentés en francs suisses et arrondis au franc, donnent une image fidèle de la performance et de la situation financière. Ils satisfont au principe de la comptabilité d'engagement et sont préparés selon le principe des coûts historiques.

Contrats de location

Les contrats de location dans lesquels une part essentielle des risques et avantages inhérents à la propriété restent aux mains des bailleurs sont catégorisés comme des contrats de location simple et sont imputés sur les charges de fonctionnement de façon linéaire sur la durée de location.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles détenues par l'institution figurent à l'actif du bilan à leur coût

imad – institution genevoise de maintien à domicile

d'acquisition déduction faite du cumul des amortissements et des pertes de valeurs.

Sont considérés comme des immobilisations corporelles et incorporelles les actifs :

- soit utilisés dans le cadre de l'activité, soit à des fins administratives, et
- dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire en tenant compte de la durée d'utilité et de l'obsolescence technologique des biens considérés. Les durées d'utilité suivantes sont appliquées :

Equipement	Durée
Outils mobiles, parc bureautique, serveurs	3-5 ans
Equipement de télécommunication	4 ans
Appareils de sécurité	5 ans
Vélos à assistance électrique / classiques	5 ans
Licences (immobilisations incorporelles)	5 ans
Mobilier	8 ans
Installations et agencements	Selon durée du bail

Les produits différés découlant des indemnités d'investissement octroyées par l'Etat de Genève sont calculés par l'institution.

Reconnaissance du revenu

D'une manière générale, les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les

avantages économiques associés à la transaction reviendront à l'institution et qu'ils peuvent être estimés avec fiabilité.

L'institution a quatre principales sources de revenus :

- les prestations facturées aux personnes prises en charge par l'institution et à leurs assurances ;
- le financement résiduel. Déduction faite de la part de l'assureur et du patient, il consiste en une charge contrainte imposée par la LAMal (article 25a, alinéa 5) et devant être assumée par le canton. Il concerne les prestations de soins de longue durée LAMal au sens de l'article 7 alinéa 2 OPAS ;
- les indemnités cantonales. Elles font l'objet d'un contrat de prestations quadriennal ;
- les dons et legs.

Provisions

Une provision est portée au bilan lorsqu'il y a une obligation juridique ou implicite actuelle résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Engagement concernant les retraites

L'ensemble des employés de l'IMAD est affilié à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG). Après accord de l'autorité de surveillance (article 72a, LPP) et octroi de la garantie de l'Etat de Genève (OPP2, article 58, alinéa 1 - Loi instituant la caisse de prévoyance de l'Etat, B 5 22,

imad – institution genevoise de maintien à domicile

article 9), cette caisse déroge au principe du bilan en caisse fermée, et applique un système financier mixte (capitalisation et répartition).

Ainsi, les engagements envers les employés de l'institution ne sont pas totalement couverts par leurs actifs et il en résulte un découvert technique. Les engagements résultants de la sous couverture de la caisse de pension concernée ne sont pas comptabilisés dans l'état de la performance financière conformément à la dérogation figurant à l'article 7, lettre a) du règlement sur l'établissement des états financiers (REEF - D 1 05.15) stipulant que « les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi des institutions de prévoyance ne doivent pas être comptabilisés (IPSAS 39) ». Toutefois, le montant de ces engagements, transmis par la CPEG, figure en note annexe comme autorisé à l'article 7A, lettre b.

Parties liées

Sont considérées comme des parties liées pour l'institution :

- l'Etat de Genève en tant qu'entité contrôlante ;
- les partenaires inclus dans le périmètre de consolidation des comptes de l'Etat ;
- la Fond'imad ;
- les membres du Conseil d'administration ;
- le comité de direction.

Les conditions de rémunération des membres du Conseil d'administration sont fixées dans le règlement sur l'organisation

des institutions de droit public (ROIDP - A 2 24.01). A l'instar de tous les collaborateurs, les conditions de rémunération de la direction découlent de la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux (B 5 05) et de ses règlements.

L'institution n'exerce aucun contrôle sur une entité tierce. Ainsi, aucune participation détenue par l'institution n'entre dans le cadre des principes de consolidation.

Risques financiers

L'institution ayant signé une convention de cash-pooling avec l'Etat de Genève, elle n'est que peu exposée à des risques financiers :

- risque de taux d'intérêt, risque de liquidité et risque bancaire : une convention de cash-pooling ayant été signée, l'institution n'est que très peu exposée à ces risques ;
- risque de change : l'institution n'est pas exposée au risque de change. L'entier de sa comptabilité et de sa trésorerie est en francs suisses ;
- risque de contrepartie : ce risque est limité dans la mesure où la majorité des créances ont pour contrepartie des personnes prises en charge par l'institution dont les montants sont majoritairement couverts par des subventions indirectes ou encore le remboursement des caisses maladies.

imad – institution genevoise de maintien à domicile

C. Notes annexes aux états financiers

Note 1: Liquidités

	2022	2021	Ecart
Caisses	79'259	52'124	27'136
Comptes postaux	49'559	131'394	-81'836
Comptes courants bancaires	679'661	594'833	84'828
Cash-pooling	33'073'622	25'015'431	8'058'191
Total	33'882'101	25'793'782	8'088'319

Les liquidités de l'IMAD sont en augmentation en lien principalement avec le versement du solde de financement résiduel 2021 (2,8 million de francs) ainsi qu'avec l'octroi du financement résiduel 2022 augmenté de 6,8 millions par rapport à 2021. Depuis le 1er juin 2011 et suite à la signature d'une convention avec l'Etat, les liquidités sont gérées en « cash pooling » (gestion centralisée de la trésorerie) avec l'Etat de Genève. L'utilisation des liquidités est détaillée dans le tableau de flux de trésorerie.

Note 2 : Débiteurs

	2022	2021	Ecart
Débiteurs clients et institutionnels	10'057'631	9'119'582	938'049
Débiteurs repas	1'576'167	1'558'465	17'702
Débiteurs sécurité à domicile	286'784	276'243	10'541
Provision pour débiteurs douteux	-751'843	-908'440	156'598
Total	11'168'739	10'045'849	1'122'890

Les postes débiteurs correspondent aux prestations effectivement facturées durant l'exercice et non encaissées au 31 décembre. La provision pour pertes sur débiteurs enregistre la correction de valeur liée au risque de perte sur créances échues jugées partiellement ou totalement irrécouvrables.

imad – institution genevoise de maintien à domicile

Note 3 : Autres créances à court terme

	2022	2021	Ecart
Avance aux fournisseurs	484'029	493'294	-9'264
Impôt anticipé	0	0	0
Facturation aux partenaires	177'622	593'353	-415'731
Avance de trésorerie à Fond'imad	0	0	0
Débiteur Etat de Genève	248'277	397'193	-148'916
Total	909'928	1'483'839	-573'911

Les avances aux fournisseurs concernent des acomptes à la commande. La diminution de la facturation aux partenaires concerne principalement la fin du projet d'implémentation de l'outil d'évaluation standardisé InterRAI financé par le fonds réseau jusqu'à début 2022.

Note 4 : Stocks

	2022	2021	Ecart
Stock	726'299	642'553	83'746
Total	726'299	642'553	83'746

L'année 2022 est la première année de gestion des stocks régulière avec un inventaire de fin d'année effectué en décembre.

Note 5 : Autres actifs circulants

	2022	2021	Ecart
Charges payées d'avance	1'039'213	790'706	248'507
Produits à recevoir	3'070'805	3'853'154	-782'349
Total	4'110'017	4'643'860	-533'843

Les autres actifs circulants sont essentiellement composés des charges payées en 2022 concernant 2023 et des indemnités journalières non reçues. Les produits à recevoir intègrent le crédit supplémentaire octroyé pour financer les surcoûts liés à l'application du salaire minimum pour les permanents nocturnes actifs dans les immeubles avec encadrement pour personnes âgées (1,5 million de francs) ainsi qu'un crédit supplémentaire pour le paiement partiel de l'allocation unique de vie chère (0,8 million de francs) à recevoir de la part de l'Etat.

imad – institution genevoise de maintien à domicile

Note 6 : Immobilisations corporelles et incorporelles

	Matériel et équipement	Mobilier et aménagement	Véhicules	Immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute au 01.01.2021	12'964'431	1'699'386	325'686	6'782'918	21'772'421
Investissements	903'557	349'786	0	486'499	1'739'842
Cessions	-41'199	0	0	0	-41'199
Valeur brute au 31.12.2021	13'826'788	2'049'173	325'686	7'269'417	23'471'064
Amortissements cumulés	-11'533'608	-1'275'322	-293'888	-6'060'837	-19'163'656
Valeur nette au 31.12.2021	2'293'181	773'850	31'798	1'208'580	4'307'408
Valeur brute au 01.01.2022	13'826'788	2'049'173	325'686	7'269'417	23'471'064
Investissements	1'895'411	130'113	0	124'790	2'150'314
Cessions	-3'013'131	-1'221	0	-2'012'407	-5'026'759
Valeur brute au 31.12.2022	12'709'068	2'178'064	325'686	5'381'801	20'594'619
Amortissements cumulés	-9'492'696	-1'437'652	-304'653	-4'551'866	-15'786'867
Valeur nette au 31.12.2022	3'216'372	740'412	21'032	829'935	4'807'752

imad – institution genevoise de maintien à domicile

	Bâtiment et aménagement	Autres immobilisations corporelles	Véhicules	Logiciels	TOTAL
Valeur brute au 1er janvier 2021	833'776	13'830'041	325'686	6'782'918	21'772'421
Changement de méthode comptable					0
Acquisitions	10'538	1'242'805	0	486'499	1'739'842
Cessions	0	-41'199	0	0	-41'199
Réévaluation					0
Valeurs brutes au 31 décembre 2021	844'314	15'031'647	325'686	7'269'417	23'471'064
Amortissements cumulés au 1er janvier 2021	-444'748	-11'510'316	-283'123	-5'515'114	-17'753'301
Changement de méthode comptable					0
Amortissements	81'602	813'464	10'765	545'723	1'451'554
Cessions	0	41'199	0	0	41'199
Amortissements cumulés au 31 décembre 2021	-526'350	-12'282'580	-293'888	-6'060'837	-19'163'656
Valeur nette comptable 1er janvier 2021	389'029	2'319'725	42'563	1'267'804	4'019'120
Valeur nette comptable 31 décembre 2021	317'964	2'749'067	31'798	1'208'580	4'307'408
Valeur brute au 1er janvier 2022	844'314	15'031'647	325'686	7'269'417	23'471'064
Changement de méthode comptable					0
Acquisitions	71'638	1'953'885	0	124'790	2'150'314
Cessions	0	-3'014'352	0	-2'012'407	-5'026'759
Réévaluation					0
Valeurs brutes au 31 décembre 2022	915'952	13'971'180	325'686	5'381'801	20'594'619
Amortissements cumulés au 1er janvier 2022	-526'350	-12'282'580	-293'888	-6'060'837	-19'163'656
Changement de méthode comptable					0
Amortissements	79'951	1'055'819	10'765	503'435	1'649'970
Cessions	0	3'014'352	0	2'012'407	5'026'759
Amortissements cumulés au 31 décembre 2022	-606'301	-10'324'047	-304'653	-4'551'866	-15'786'867
Valeur nette comptable 1er janvier 2022	317'964	2'749'067	31'798	1'208'580	4'307'408
Valeur nette comptable 31 décembre 2022	309'651	3'647'133	21'032	829'935	4'807'752

Dans les tableaux ci-dessus, la valeur brute et la valeur nette correspondent respectivement à la valeur d'acquisition et à la valeur nette comptable.

Le montant de l'indemnité d'investissement reçu est reconnu en fonds étrangers à long terme au passif du bilan.

imad – institution genevoise de maintien à domicile

Note 7 : Fournisseurs

	2022	2021	Ecart
Fournisseurs	20'291'812	14'452'611	5'839'201
Créanciers charges sociales	-134'155	150'631	-284'786
Total	20'157'657	14'603'243	5'554'415

La rubrique fournisseurs enregistre toutes les factures de tiers ouvertes au 31 décembre ainsi que les remboursements de l'institution à l'État. L'augmentation des dettes envers les fournisseurs correspond principalement à la restitution, à l'État de Genève, d'une partie du financement résiduel ainsi que d'une partie du crédit supplémentaire COVID non consommé.

Note 8 : Provisions à court terme

	2022	2021	Ecart
Provision pour vacances non prises	2'805'713	3'653'250	-847'537
Provision pour heures supplémentaires	1'629'895	1'432'915	196'980
Provision pour jours fériés non pris	1'982'802	2'177'807	-195'005
Provision Rente Pont AVS (moins de 12 mois)	2'677'613	2'364'519	313'094
Total	9'096'023	9'628'491	-532'468

Les provisions pour vacances, jours fériés et heures supplémentaires ont été adaptées en fonction des soldes au 31 décembre par collaborateur. La diminution de la provision pour vacances non prises est principalement due à la consommation de 2'087 jours en rapport aux 6'405 jours de vacances octroyés en 2020 par le Conseil d'Administration pour tenir compte de l'effort consenti durant la période critique de la pandémie.

La provision Rente Pont AVS correspond à la demande de rente de 33 nouveaux collaborateurs (50 en 2021). La part à long terme est enregistrée dans les provisions à long terme.

imad – institution genevoise de maintien à domicile

Note 9 : Autres engagements à court terme

	2022	2021	Ecart
Charges à payer	2'875'188	2'832'543	42'645
Produits reçus d'avance	0	0	0
Total	2'875'188	2'832'543	42'645

Les Charges à payer sont essentiellement composées des indemnités salariales qui seront payées en janvier 2023, des honoraires de l'organe de révision et de charges diverses en attente de facturation de la part des fournisseurs ou partenaires.

Note 10 : Indemnités non dépensées à restituer

	2022	2021	Ecart
Indemnités non dépensées à restituer à l'échéance du contrat de prestations	2'440'854	956'480	1'484'375
Total	2'440'854	956'480	1'484'375

Le résultat au 31 décembre 2022 étant bénéficiaire, un montant de Fr 1'484'375,- a été enregistré en indemnité non dépensée à restituer à l'Etat. Ce montant correspond à 25% du résultat de gestion (voir note 30) dont 20% restituables à l'Etat à la fin du contrat de prestations 2020-2023 et 5% attribuables à un fonds destiné à financer des projets communs au réseau de soins en partenariat avec l'Etat et les HUG.

imad – institution genevoise de maintien à domicile

Note 11 : Provisions à long terme

	2022	2021	Ecart
Provision engagements retraites anticipées - Rente Pont AVS	4'775'389	5'342'936	-567'547
Provision pour risques	50'535	1'378'041	-1'327'506
Total	4'825'925	6'720'977	-1'895'052

La rubrique provision pour engagement retraites anticipées – Rente Pont AVS représente l'engagement financier à moyen et long terme pour l'ensemble de la durée des retraites anticipées octroyées jusqu'au 31 décembre 2022. La part à court terme est isolée dans les provisions à court terme.

La provision pour risques correspond aux litiges en cours à fin 2022. L'écart entre 2021 et 2022 est lié au versement du rétroactif (novembre 2020 à décembre 2021) des salaires au permanents nocturnes suite à l'application du salaire minimum dans les immeubles avec encadrement pour personnes âgées.

Note 12 : Indemnités d'investissement

La rubrique indemnités d'investissement correspond aux indemnités d'investissement financées par l'Etat, diminuées des produits différés cumulés en lien avec les amortissements des biens considérés (voir « note 5 immobilisations corporelles et incorporelles »).

imad – institution genevoise de maintien à domicile

Note 13 : Fonds affectés

	Solde au 01.01.2021	Attribution	Utilisation	Solde au 31.12.2021
Fonds Berger	177'603	20	0	177'623
Fonds Graetz	0	0	0	0
Fonds de soutien personnes dépendantes	50'000	0	0	50'000
Fonds Festimad	168'420	1'794	0	170'214
Fonds de soutien Umus	219	0	219	0
Fonds VieSA - Vieillir en santé	0	100'000	54'070	45'930
Fonds FFPC - matériel pédagogique	0	71'200	0	71'200
Fonds FFPC - accompagnement au changement	0	80'000	0	80'000
Fonds FFPC - Alzheimer	0	109'000	0	109'000
Fonds soutien enfants gravement malades	67'895	0	24'375	43'520
Total	464'137	362'014	78'663	747'488

	Solde au 01.01.2022	Attribution	Utilisation	Solde au 31.12.2022
Fonds Berger	177'623	18	0	177'641
Fonds Graetz	0	0	0	0
Fonds de soutien personnes dépendantes	50'000	0	0	50'000
Fonds Festimad	170'214	1'968	0	172'182
Fonds de soutien Umus	0	0	0	0
Fonds VieSA - Vieillir en santé	45'930	400'000	317'591	128'339
Fonds FFPC - matériel pédagogique	71'200	0	29'880	41'320
Fonds FFPC - accompagnement au changement	80'000	0	37'911	42'089
Fonds FFPC - Alzheimer	109'000	0	0	109'000
Fonds soutien enfants gravement malades	43'520	0	20'922	22'598
Total	747'488	401'986	406'304	743'170

imad – institution genevoise de maintien à domicile

La consommation 2022 des principaux fonds est la suivante :

- Fonds Fest'imad : un montant de Fr. 1'968,- a été attribué au fonds ;
- Vieillir en santé : fonds affecté dans le cadre de la recherche « Développement d'un itinéraire interprofessionnel *vieillessement en santé* intégré et coordonné dans le réseau genevois pour soutenir les capacités fonctionnelles et diminuer le risque de la fragilité ». Cette recherche est conduite en collaboration avec les HUG, la HEDS et la Plateforme des associations d'ainés de Genève. L'utilisation 2022 correspond aux charges de personnel pour la mise en place de cette recherche débutée en novembre 2021 ainsi qu'aux frais d'étude et conseil facturés par les partenaires ;
- Renouvellement du matériel pédagogique : fonds financé par la Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue (ci-après FFPC) afin d'équiper avec du matériel informatique les futures salles de formation de l'IMAD. L'utilisation 2022 correspond à l'achat d'ordinateurs portables et d'écrans ;
- Accompagnement au changement : fonds financé par la FFPC afin de soutenir les collaborateurs par des mesures de formation et d'accompagnement aux changements conjointement aux projets d'évolutions importantes de l'institution. L'utilisation 2022 est liée à des frais de conseil ;
- Répét Familles : un montant de Fr. 20'922,- a été utilisé pour couvrir des prestations de répét aux familles, des familles qui en ont fait la demande.

imad – institution genevoise de maintien à domicile

Note 14 : Fonds propres libres et affectés

Les fonds propres résultant des réserves quadriennales précédentes sont composés :

- Des fonds propres libres représentant le montant de fonds propres résultant des réserves quadriennales précédentes ;
- Des fonds propres réservés du contrat de prestations en cours 2020-2023 ;
- Des fonds propres affectés représentant les montants affectés par le Conseil d'administration à des projets spécifiques tels que :
 - a) la mise à niveau de l'infrastructure pour les appareils de sécurité à domicile permettant de passer à la connexion numérique faisant suite à la décision de Swisscom de ne plus supporter les lignes téléphoniques analogiques ;
 - b) la digitalisation de la relation (au travers d'un portail de services) permettant de répondre à l'objectif de simplification des relations entre notre institution et nos partenaires médecins ;
 - c) le développement d'un indicateur sur la fragilité permettant d'avoir un outil clinique d'identification précoce des personnes à haut risque de perte progressive de ressource et d'autonomie ;
 - d) le développement de systèmes interopérables permettant de simplifier et fiabiliser le flux d'information entre les différents systèmes applicatifs pour le service de nutrition et dans le cadre de la délivrance des prestations d'ergothérapie ainsi qu'en IEPA ;
 - e) le renforcement de l'image de l'institution à travers l'élaboration de campagnes de communication à destination des clients, des partenaires et du grand public après sa constitution il y a dix ans ;
 - f) le déploiement du plan stratégique cap'139 permettant de définir les priorités de l'institution avec une volonté affichée de transformation de fond engageant les acteurs internes et les partenaires de l'IMAD.
- D'un montant de Fr. 399'586,- attribué à l'achat de matériel informatique pour le déploiement en urgence du télétravail pour faire face à la crise pandémique et résultant du dépassement de crédit 2020 lié à la crise pandémique. Un suivi annuel des amortissements liés à ces investissements a été mis en place afin d'identifier les montants réservés jusqu'à fin 2025.

imad – institution genevoise de maintien à domicile

Le détail des dépenses 2021 et 2022 réalisées est le suivant :

	Solde au 01.01.2021	Attribution du CA aux fonds propres affectés	Charges de personnel	Autres charges d'exploitation et hors exploitation	Désaffectation par le CA	Correction 2022	Solde au 31.12.2021
a) Infrastructure Sécurité	129'048	-	-	62'972	-	-	66'076
b) Digit. relation médecins	49'450	-	-	27'639	-	-	21'811
c) Indicateur fragilité	207'400	-	-	-	-	-	207'400
d) Prise en charge de soins intégrée	625'891	-	-	85'677	-	-	540'215
e) Renforcement de l'image de imad	104'888	-	-	11'416	-	-	93'471
f) CAP'139 Plan stratégique	2'955'740	-	777'705	-	-	-	2'178'035
TOTAL FONDS PROPRES AFFECTES PAR LE C.A.	4'072'417	-	777'705	187'704	-	-	3'107'008
Investissement informatique sur crédit Covid octroyé en 2020	352'002	-	-	79'928	-	-	272'074
TOTAL FONDS PROPRES AFFECTES PAR LE C.A. AVEC ATTRIBUTION DE DEPASSEMENT DE CREDIT	4'424'419	-	777'705	267'631	-	-	3'379'083

	Solde au 01.01.2022	Attribution du CA aux fonds propres affectés	Charges de personnel	Autres charges d'exploitation et hors exploitation	Désaffectation par le CA	Correction 2022	Solde au 31.12.2022
a) Infrastructure Sécurité	66'076	-	-	37'479	-	-	28'597
b) Digit. relation médecins	21'811	-	-	21'495	-	-	316
c) Indicateur fragilité	207'400	-	-	0	121'610	-	85'790
d) Prise en charge de soins intégrée	540'215	-	-	70'082	-121'610	-	591'743
e) Renforcement de l'image de imad	93'471	-	-	0	-	-	93'471
f) CAP'139 Plan stratégique	2'178'035	-	857'191	0	-	-	1'320'844
TOTAL FONDS PROPRES AFFECTES PAR LE C.A.	3'107'008	-	857'191	129'057	-	-	2'120'761
Investissement informatique sur crédit Covid octroyé en 2020	272'074	-	-	79'828	-	-	192'246
TOTAL FONDS PROPRES AFFECTES PAR LE C.A. AVEC ATTRIBUTION DE DEPASSEMENT DE CREDIT	3'379'083	-	857'191	208'885	-	-	2'313'007

Il est à relever une erreur d'attribution concernant des charges salariales ayant été mises à charge du projet « Prise en charge de soins intégrée » alors que cette dépense concernait le projet « Indicateur fragilité ». L'impact est extra-comptable et l'erreur est corrigée dans le cadre des comptes 2022. Ce changement d'attribution ne change pas le solde des fonds propres affectés.

imad – institution genevoise de maintien à domicile

Note 15 : Produits de la facturation

	Budget 2022	Comptes 2022	Ecart au budget	Comptes 2021
Sécurité à domicile	2'282'779	2'179'983	-102'796	2'148'726
Repas à domicile	9'919'275	9'614'418	-304'857	10'211'234
Immeubles avec encadrement	1'072'283	659'070	-413'213	562'187
UATR	1'922'186	1'723'729	-198'457	1'165'835
Soins infirmiers	23'230'462	22'757'166	-473'295	22'501'363
Soins de base	20'148'894	20'811'430	662'536	19'767'267
Aide et suppléance	8'777'413	8'315'783	-461'630	8'497'797
Ergothérapie	1'464'017	1'284'811	-179'205	1'392'280
Gardes de nuit	0	0	0	1'262
Contribution du client et autres recettes clients	7'291'194	7'310'411	19'217	7'290'834
Rendez-vous non décommandés	181'474	206'812	25'338	178'093
Total	76'289'977	74'863'615	-1'426'363	73'716'878

Les revenus sont détaillés et dépendent de la volumétrie des prestations réalisées et facturables par l'institution.

Note 16 : Pertes sur débiteurs

	Budget 2022	Comptes 2022	Ecart au budget	Comptes 2021
Pertes sur débiteurs	-285'000	-315'835	-30'835	-270'339
Pertes sur débiteurs assurance	-300'000	-123'365	176'636	-156'014
Variation de la provision	15'000	156'598	141'598	240'320
Total	-570'000	-282'602	287'398	-186'033

La variation de la provision pour pertes sur débiteurs enregistre la correction de valeur liée au risque de pertes sur créances échues jugées partiellement ou totalement irrécouvrables.

imad – institution genevoise de maintien à domicile

Note 17 : Financement résiduel et Indemnités

	Budget 2022	Comptes 2022	Ecart au budget	Comptes 2021
Financement résiduel	120'700'067	117'280'134	-3'419'933	116'903'909
Indemnité cantonale	83'879'408	89'485'719	5'606'311	89'463'877
Produits différés d'indemnités d'investissements	1'310'000	1'466'002	156'002	1'253'773
Total	205'889'475	208'231'855	2'342'380	207'621'560

Le montant de financement résiduel est régi par une convention entre l'Etat et l'IMAD. Cette dernière règle le financement résiduel des prestations de soins à domicile délivrées par l'IMAD et reconnues comme étant nécessaires à la couverture des besoins en soins à domicile de la population conformément à la planification sanitaire cantonale.

L'écart au budget sur l'indemnité cantonale comprend l'allocation d'un crédit supplémentaire de 1,5 million de francs lié aux surcoûts engendrés par l'application du salaire minimum aux permanents nocturnes ainsi que le crédit supplémentaire Covid-19 de 1,5 million de francs.

Les produits différés d'indemnités d'investissements compris dans l'indemnité cantonale compensent les amortissements des biens d'investissement pris en charge dans le cadre de lois octroyant des subventions d'investissement.

En application de l'article 44 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, les indemnités non monétaires ne sont pas comptabilisées dans l'état de la performance financière. Ces indemnités non monétaires concernent la mise à disposition de l'immeuble de l'UATR de Villereuse pour un montant évalué à Fr. 350'148,-.

imad – institution genevoise de maintien à domicile

Note 18 : Autres produits

	Budget 2022	Comptes 2022	Ecart au budget	Comptes 2021
Ventes au personnel et autres charges remboursées	15'000	101'030	86'030	19'600
Prestations à des tiers	74'000	45'370	-28'630	54'840
Commissions et rétrocessions, autres produits	590'972	885'376	294'404	1'308'358
Participation FFPC et autres	130'000	135'049	5'049	131'577
Dons et legs	1'000	2'610	1'610	2'814
Total	810'972	1'169'435	358'463	1'517'189

La participation du fonds en faveur de la formation professionnelle et continue (FFPC) correspond à la couverture des frais de formation de 20 assistants/es en soins et santé communautaire en 2022.

Note 19 : Revenus des fonds affectés

Dans le respect du principe de présentation brute des opérations, les mouvements sur les fonds et donations sont comptabilisés en produits et en charges dans l'exercice. Le détail des mouvements 2022 est explicité dans la note 13 « Fonds affectés ».

imad – institution genevoise de maintien à domicile

Note 20 : Salaires et charges sociales

	Budget 2022	Comptes 2022	Ecart au budget	Comptes 2021
Personnel médical	0	33'539	33'539	5'590
Personnel soignant	161'142'198	155'824'528	-5'317'670	155'775'807
Personnel administratif	25'569'304	24'821'371	-747'933	24'170'694
Pers. économat et technique	7'961'851	7'928'093	-33'758	7'863'042
Charges sociales	54'855'840	51'567'425	-3'288'415	50'762'950
Echelonnement de l'engagement des ETP	-4'100'000	0	4'100'000	0
Total	245'429'193	240'174'955	-5'254'237	238'578'083

La rémunération des collaborateurs est conforme à l'application de la loi relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux (B 5 05 - LPAC).

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration¹ s'élèvent à Fr. 255'250,- pour l'exercice 2022. La rémunération des 9 membres du comité de direction (7,4 ETP moyens) au 31 décembre 2022 s'établit à Fr. 1'759'907.45,-.

Note 21 : Autres charges du personnel

	Budget 2022	Comptes 2022	Ecart au budget	Comptes 2021
Frais de recrutement	340'000	346'728	6'728	259'830
Frais de formation et congrès	935'000	708'112	-226'888	425'024
Frais de déplacement	835'000	893'294	58'294	1'277'183
Retraites anticipées (Rente Pont AVS)	2'100'000	2'100'549	549	3'762'921
Autres charges de personnel	2'098'200	1'690'568	-407'632	1'806'631
Total	6'308'200	5'739'251	-568'949	7'531'590

Les frais de recrutement et de formation ont augmenté suite à la reprise d'une activité normale après la période de crise sanitaire. L'écart aux comptes 2022 pour les retraites anticipées correspond au provisionnement de 33 demandes de Rente Pont AVS en 2022 (contre 50 en 2021).

¹ Le représentant du département de la sécurité, de la population et de la santé, ne perçoit pas de jetons de présence. Le nouveau représentant du personnel a opté en 2021 pour la rémunération.

imad – institution genevoise de maintien à domicile

Note 22: Charges en lien avec les prestations

	Budget 2022	Comptes 2022	Ecart au budget	Comptes 2021
Aide et soins	1'071'062	1'190'872	119'810	1'576'604
Ergothérapie	4'000	1'535	-2'465	2'070
Régularisation d'inventaire	0	-43'901	-43'901	-657'015
Sécurité à domicile	180'000	167'088	-12'912	163'265
Repas à domicile	7'710'000	7'624'194	-85'806	8'077'943
Repas "autour d'une table"	115'000	0	-115'000	0
Repas immeubles avec encadrement social et UATR	1'650'600	1'393'355	-257'246	1'073'860
Frais divers chez ou pour les clients	21'800	13'737	-8'063	20'803
Total	10'752'462	10'346'878	-405'584	10'257'529

Les charges de matière et de sous-traitance sont en lien direct avec les prestations facturées aux clients. Les charges de repas à domicile représentent l'acquisition des repas auprès des HUG. Les repas « autour d'une table » ont été suspendus dès mars 2020 et n'ont pas repris depuis.

Le poste négatif de régularisation d'inventaire est à mettre en lien avec l'inventaire effectué en décembre 2022 (voir note 4).

	Budget 2022	Comptes 2022	Ecart au budget	Comptes 2021
Matériel de bureau	555'000	470'751	-84'250	459'600
Frais de téléphone	1'707'500	1'332'057	-375'443	1'715'102
Frais de communication	560'000	480'268	-79'732	472'780
Location outils mobiles	10'000	0	-10'000	141'675
Maintenance logicielle	3'500'000	2'471'393	-1'028'607	3'233'495
Charges de mobilité professionnelle	2'087'500	2'092'748	5'248	2'023'307
Total	8'420'000	6'847'217	-1'572'784	8'045'960

Cette rubrique comprend l'ensemble des charges en lien avec la délivrance des prestations que ce soit la fourniture de bureau pour les équipes, les frais de téléphonie mobile pour l'organisation nomade métier, les frais de communication ainsi que la maintenance des logiciels métiers et les frais de mobilité pour les professionnels du terrain.

imad – institution genevoise de maintien à domicile

Note 23 : Matériel et Entretien

	Budget 2022	Comptes 2022	Ecart au budget	Comptes 2021
Matériel et équipements	1'673'000	1'450'033	-222'967	1'673'402
Mobilier	654'000	403'988	-250'012	110'010
Installation et agencement	526'000	387'516	-138'484	244'878
Véhicules	220'000	275'899	55'899	173'552
Total	3'073'000	2'517'435	-555'565	2'201'841

Cette rubrique enregistre l'entretien et l'achat de matériel en dessous du seuil de matérialité.

Note 24 : Amortissement

	Budget 2022	Comptes 2022	Ecart au budget	Comptes 2021
Amortissement en lien avec des crédits d'investissement	1'310'000	1'465'390	155'390	1'253'033
Amortissement hors crédit d'investissement	150'000	183'290	33'290	197'781
Désinvestissement	0	1'291	1'291	740
Total	1'460'000	1'649'970	189'970	1'451'554

Les amortissements sont calculés selon les taux d'amortissement tels que mentionnés dans les principes comptables et tiennent compte du montant d'investissement réalisé ainsi que des dates effectives d'acquisition.

Note 25 : Charges des locaux

	Budget 2022	Comptes 2022	Ecart au budget	Comptes 2021
Loyers et charges locatives	7'000'000	7'117'743	117'743	6'920'489
Nettoyage des locaux	720'000	948'509	228'509	1'628'364
Electricité	250'000	221'663	-28'337	190'038
Total	7'970'000	8'287'915	317'915	8'738'891

Les charges des locaux enregistrent les dépenses liées à l'utilisation et à l'entretien des locaux occupés par l'institution. La diminution de la rubrique nettoyage des locaux est liée à la fin des mesures supplémentaires prises pour la désinfection des locaux dans le cadre de la pandémie.

imad – institution genevoise de maintien à domicile

Note 26 : Charges de l'administration

	Budget 2022	Comptes 2022	Ecart au budget	Comptes 2021
Frais de poursuites	31'000	70'856	39'856	24'395
Journaux et documentation professionnelle	105'000	61'985	-43'015	55'530
Conseil d'administration et organe de révision	364'500	382'491	17'991	351'672
Prestations administratives de tiers	1'380'000	1'284'427	-95'573	1'285'896
Frais location réseau informatique	1'330'000	2'052'025	722'025	1'202'068
Autres frais d'administration	332'718	304'603	-28'115	50'371
Total	3'543'218	4'156'387	613'169	2'969'931

La rubrique prestations administratives de tiers enregistre des frais d'étude et conseils liés aux prestations de support de consultants externes.

Note 27 : Assurances, taxes, impôts et autres charges

	Budget 2022	Comptes 2022	Ecart au budget	Comptes 2021
Primes d'assurances	60'000	48'722	-11'278	54'889
Taxes et redevances	-5'000	28'133	33'133	159'920
Sécurité d'exploitation et surveillance	35'000	18'627	-16'373	15'399
Evacuation des déchets	110'000	177'656	67'656	174'259
Autres charges d'exploitation	48'000	41'045	-6'955	44'968
Total	248'000	314'183	66'183	449'434

La rubrique taxes et redevances enregistre le remboursement de la taxe CO2 effectué par l'Office cantonal des assurances sociales (OCAS) ainsi que le paiement de la taxe professionnelle.

Note 28 : Charges et produits financiers

Cette rubrique enregistre les intérêts sur les comptes courants postaux et bancaires ne faisant pas partie de la convention de cash-pooling.

imad – institution genevoise de maintien à domicile

Note 29 : Charges et produits exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels sont en lien, respectivement, avec des charges et produits d'exercices antérieurs.

Note 30 : Part revenant à l'Etat

Répartition du résultat	Budget 2022	Comptes 2022	Ecart au budget	Comptes 2021
Résultat de gestion avant répartition	-4'783'648	5'937'498	10'721'146	3'825'919
Part revenant à l'Etat selon contrat de prestation (25 % du résultat de gestion avant répartition)	0	-1'484'375	-1'484'375	-956'480
Résultat de gestion après répartition	-4'783'648	4'453'124	9'236'772	2'869'440

Le résultat de gestion avant répartition étant bénéficiaire, 25% de ce dernier ont été enregistrés dans les Indemnités non dépensées à restituer à l'échéance du contrat de prestations (cf. note 10). Ce montant représente la part de 20% restituable à l'État à la fin du contrat de prestations 2020-2023 ainsi que 5% (Fr. 296'875,- pour 2022) qui seront alloués à un fonds destiné à financer des projets communs au réseau de soins. Au terme du contrat de prestations en cours, l'IMAD contribuera à alimenter ce même fonds en y attribuant 5% de son résultat cumulé.

Pour précision, le résultat de gestion représente le résultat de l'exercice avant répartition (Fr. 4'871'422,-). Il convient ensuite de tenir compte des utilisations et attributions des fonds propres affectés (Fr. 1'066'076,-). Ce résultat permet de calculer les parts de répartition entre l'IMAD et l'Etat.

imad – institution genevoise de maintien à domicile

D. Autres engagements et divers

Engagements de prévoyance

L'ensemble des employés de l'IMAD est affilié à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève. Après accord de l'autorité de surveillance (article 72a, LPP) et l'octroi de la garantie de l'Etat de Genève (OPP2, article 58, alinéa 1 - Loi instituant la caisse de prévoyance de l'Etat, B 5 22, article 9), cette caisse déroge au principe du bilan en caisse fermée, et applique un système financier mixte (capitalisation et répartition).

Ainsi, les engagements envers les employés de l'IMAD ne sont pas totalement couverts par leurs actifs et il en résulte un découvert technique évalué à 248 millions de francs au 31.12.2022 selon les dernières données disponibles fournies par la CPEG. Cet engagement n'est pas enregistré dans les comptes de l'institution conformément à la dérogation figurant à l'article 6, alinéa 1, lettre a) du règlement sur l'établissement des états financiers (D 1 05.15).

Engagements découlant de contrats de location simple

L'institution est engagée dans divers contrats de bail et d'équipements. Les loyers des locaux de 2 à 5 ans comprennent les loyers liés au déménagement en 2023 dans les nouveaux locaux dans l'Esplanade Pont Rouge. Les paiements futurs minimaux à effectuer au titre de ces contrats sont les suivants :

	moins d'un an	de 2 à 5 ans	plus de 5 ans
Loyers des locaux	9'460'492	29'844'493	5'847'847
Location vélos et VAE	671'251	671'251	0
Location véhicules	1'007'946	807'255	0
Total	11'139'689	31'322'998	5'847'847

Evénements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement nécessitant la présentation d'une information complémentaire ne s'est produit entre la date de clôture et la date à laquelle la publication des états financiers est autorisée.